



Sur Hautes Instructions Royales
Déploiement d'un vaste programme d'aide et de soutien en
faveur des familles et populations impactées par les intempéries
Larache, Kénitra, Sidi Kacem et Sidi Slimane
déclarées zones sinistrées

Page 5

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 10732

Vendredi 13 Février 2026

En l'absence de toute version officielle, Atalayar livre la sienne

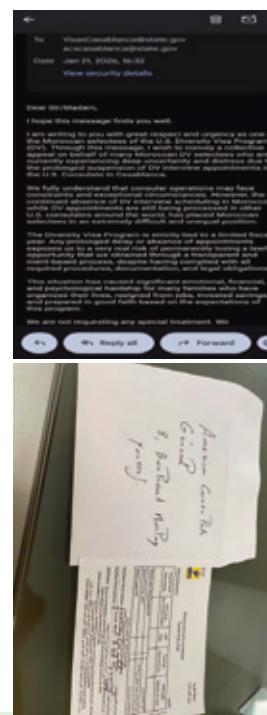
Les détails du plan d'autonomie pour le Sahara



Page 2

Abdelhamid Imahri : A travers le plan d'autonomie,
le Royaume consolidera définitivement sa souveraineté sur
le Sahara et tournera une page historique lourde de tensions

Page 3



Le Diversity Visa américain 2026 suscite questions et inquiétude

17.000 entretiens en Algérie et
22.000 en Egypte contre seulement
507 au Maroc

Page 4

En l'absence de toute version officielle, Atalayar livre la sienne

Les détails du plan d'autonomie pour le Sahara

Il ne s'agit donc pas d'une transposition ou d'un emprunt, mais d'une appropriation calibrée de mécanismes éprouvés, ajustés aux équilibres juridiques et politiques du Royaume

Actualité



Le Maroc a présenté une version élargie et détaillée de son plan d'autonomie pour le Sahara lors de la réunion à huis clos consacrée à la question du Sahara marocain sous la houlette des Etats-Unis. La teneur de ce document, d'environ 40 pages, a été dévoilée par le média espagnol, Atalayar.

En l'absence de toute version officielle, Atalayar croit savoir que ce document redessine en profondeur l'architecture du plan marocain d'autonomie pour le Sahara. «Elaboré sous la coordination des conseillers Royaux Taieb Fassi Fihri, Omar Azziman et Fouad Ali El Himma, sur instructions de S.M le Roi Mohammed VI, le texte s'inscrit dans le sillage de la résolution 2797 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui qualifie le plan d'autonomie de base «sérieuse, réaliste et crédible pour une solution définitive au différend».

S'appuyant sur ses propres sources, Atalayar a souligné que le modèle proposé par le Maroc s'inspire d'expériences internationales, en l'occurrence l'Espagne et le Groenland, «dont il emprunte les techniques de répartition des compétences, les responsabilités gouvernementales régionales et la gestion réglementée des ressources, en les adaptant rigoureusement au cadre constitutionnel marocain et au caractère unitaire de l'Etat».

Le modèle emprunte également à la

tradition constitutionnelle française l'idée d'un accord politique intégré au sommet de la hiérarchie normative, à l'image de l'Accord de Nouméa (Nouvelle Calédonie).

«Il ne s'agit donc pas d'une transposition ou d'un emprunt, mais d'une appropriation calibrée de mécanismes éprouvés, ajustés aux équilibres juridiques et politiques du Royaume», a précisé la même source.

Le projet dépasse le cadre d'une déclaration politique pour adopter la forme d'un véritable statut organique structuré article par article. Il précise les définitions normatives, les clauses d'interprétation, les dispositions transitoires et les mécanismes de contrôle, s'inspirant de certaines autonomies européennes, notamment espagnoles, tout en restant ancré dans le cadre constitutionnel marocain.

La même source a indiqué que la répartition des compétences repose sur une technique mixte. Le document énumère une liste exhaustive des compétences exclusives de l'Etat (défense, sécurité stratégique, politique étrangère, monnaie, nationalité, symboles de souveraineté, ordre juridictionnel suprême) et une liste détaillée des compétences régionales (aménagement du territoire, urbanisme, développement économique, pêche, politiques sociales, santé, éducation, environnement, gestion des infrastructures hydriques et énergétiques, promotion culturelle).

Le document assure qu'une clause de sauvegarde constitutionnelle prévoit qu'en cas d'atteinte grave à l'ordre constitutionnel, à l'intégrité territoriale ou au fonctionnement régulier des institutions, l'Etat peut, à titre exceptionnel et temporaire, suspendre certaines compétences régionales selon une procédure strictement réglementée et contrôlée par la loi.

Le pouvoir législatif régional serait confié à un Parlement monocaméral combinant suffrage universel direct à la proportionnelle représentation des tribus sahraouiennes reconnues, selon des modalités fixées par une loi organique.

Le texte prévoit des quotas obligatoires pour garantir la représentation féminine et instaure un Conseil économique, social et environnemental régional, doté d'un rôle consultatif sur le budget et chargé d'établir un rapport public annuel.

Les élus de la région continueraient à siéger au Parlement national, assurant ainsi une participation pleine et entière aux décisions souveraines du Royaume.

L'exécutif serait dirigé par un chef de gouvernement régional investi par le Souverain.

Le chef de gouvernement disposerait d'un pouvoir réglementaire régional, de la nomination des fonctionnaires au niveau régional, et l'initiative législative régionale. Sa responsabilité pourrait être engagée via une motion de censure constructive. Il agirait également comme

représentant de l'Etat dans la région, incarnant le lien organique entre autonomie et unité nationale.

Le statut prévoit des juridictions régionales compétentes pour l'application des lois locales, statuant au nom du Souverain. Un Tribunal régional supérieur exercerait une compétence finale en matière de droit régional, sous réserve du contrôle constitutionnel national.

Un mécanisme de résolution des conflits de compétence institue une commission mixte Etat-région avant tout recours devant la juridiction constitutionnelle.

Le texte intègre des dispositions spécifiques concernant la participation des populations des camps de Tindouf, avec des mécanismes d'enregistrement et d'éligibilité. Un comité permanent organiserait le retour volontaire des Sahraouis.

Les symboles nationaux demeurent de la compétence exclusive de l'Etat. L'identité hassanie est reconnue comme composante du patrimoine marocain, avec la création d'un institut régional dédié à sa promotion.

La sécurité territoriale est limitée à des compétences de police administrative et judiciaire locale, sous coordination nationale. Aucune diplomatie parallèle n'est autorisée, tandis que la coopération internationale régionale se ferait en concertation avec l'Etat.

H.T

Abdelhamid Jmahri lors d'une rencontre organisée par l'OMDH-Casablanca et le Club de citoyenneté

A travers le plan d'autonomie, le Royaume consolidera définitivement sa souveraineté sur le Sahara et tournera une page historique lourde de tensions



L'Organisation marocaine des droits de l'Homme-section Casablanca, en partenariat avec le Club de citoyenneté, a organisé récemment une rencontre-débat consacrée au plan d'autonomie marocain pour le Sahara. La conférence, animée par Abdelhamid Jmahri, directeur de publication et rédacteur en chef du quotidien *Al Irtihad Al Ichiraki*, a réuni des acteurs associatifs et des citoyens venus échanger autour des enjeux politiques et institutionnels de cette initiative.

Dans son intervention, Abdelhamid Jmahri a mis l'accent sur le contexte historique ayant conduit à l'émergence de l'idée d'autonomie pour le Sahara. Il a rappelé que cette proposition ne s'est pas imposée de manière conjoncturelle, mais qu'elle s'inscrit dans une évolution politique et diplomatique progressive, marquée par la recherche constante d'une solution réaliste et durable au différend.

Selon lui, le plan marocain d'autonomie présente des caractéristiques institutionnelles et démocratiques qui le placent en avance sur plusieurs modèles étrangers. Il a souligné que la solidité de son architecture juridique et la clarté de la répartition des compétences en font une proposition crédible et pragmatique.

Il a estimé que cette approche structurée et ambitieuse explique en grande partie le grand soutien international dont bénéficie l'initiative marocaine, considérée par de nombreux acteurs comme une base sérieuse pour parvenir à un règlement définitif.

« Que gagnera le Maroc avec le plan d'autonomie? », s'est interrogé Abdelhamid Jmahri. D'abord, il consolidera définitivement sa souveraineté sur le Sahara et tournera une page historique lourde de tensions. Ensuite, il mettra en

écheq un projet géopolitique visant à l'isoler et à le transformer en « îlot », selon l'expression d'Abdallah Laroui. Une analyse géostratégique lucide montre que la fermeture des frontières orientales, la doctrine hostile du régime algérien et les tentatives de déstabilisation visaient non seulement la monarchie, mais aussi l'Etat marocain lui-même et son économie.

Selon Abdelhamid Jmahri, également membre du Bureau politique de l'USFP, le Maroc a su déjouer ces plans. « Il a brisé l'encerclement, notamment après les événements de Guerguarat en 2020, en reconnectant pleinement son territoire à sa profondeur africaine. Aujourd'hui, aucun acteur européen, américain ou asiatique ne peut accéder stratégiquement à l'Afrique sans passer par le Maroc. Même la Chine et la Russie intègrent désormais cette réalité géopolitique », a-t-il soutenu lors de cette rencontre tenue à la Maison des jeunes à Sidi Bernoussi.

Et l'intervenant d'ajouter : « Le basculement de certaines puissances, autrefois hostiles ou ambiguës, témoigne de cette victoire diplomatique. L'Espagne elle-même, après des décennies de positions contradictoires et d'alliances tacites avec l'Algérie, a fini par reconnaître la pertinence de l'initiative marocaine d'autonomie, rompant avec un schéma de confrontation hérité de la Guerre froide ».

Enfin, le plan d'autonomie s'inscrit dans une vision plus large de souveraineté économique, clairement affirmée dans le Discours Royal du 31 octobre 2025. Cette souveraineté repose sur une gouvernance territoriale forte, une régionalisation avancée et un Etat capable d'articuler unité nationale et diversité locale. « Les modèles internationaux montrent que les Etats les plus puissants aujourd'hui sont ceux qui ont su réussir leurs sys-

tèmes d'autonomie, qu'ils soient à dominante capitaliste ou sociale », a fait savoir Abdelhamid Jmahri.

Ainsi, le plan d'autonomie n'est pas une concession, mais l'aboutissement logique d'un combat politique, diplomatique et stratégique de longue haleine. Un combat mené par l'Etat, mais aussi par des femmes et des hommes qui, au-delà de leurs divergences, ont fait du Sahara une cause nationale partagée.

En ce sens, Abdelhamid Jmahri a souligné que la compréhension de la question du Sahara marocain ne peut être dissociée d'un élément central, celui de la diplomatie parallèle, portée depuis des décennies par des figures nationales, issues y compris de l'opposition. C'est cette conscience politique profonde qui a permis au Maroc de défendre sa Cause bien au-delà des cercles officiels, dans des contextes idéologiques souvent hostiles.

A ce titre, l'exemple d'Abderrahmane El Yousoufi reste, pour lui, emblématique. Alors en exil, opposant politique et figure majeure de la gauche marocaine, il participa, en octobre 1976 à Moscou, à une rencontre internationale dominée par les partis socialistes et communistes, alliés idéologiques de l'Algérie à l'époque. Avec Mehdi Ben Barka et d'autres militants, il dut faire face à une résistance farouche pour expliquer que la thèse du soi-disant « peuple sahraoui » et du référendum était une construction coloniale espagnole, sans lien réel avec les luttes de libération nationale.

Les plaidoyers menés alors se heurtèrent à de grandes difficultés. Mais Abderrahmane El Yousoufi livra une conférence magistrale, largement relayée dans la presse, notamment dans la presse du parti, posant les bases d'un discours national clair : quels que soient les désaccords politiques

internes, la question du Sahara relevait d'un consensus national indiscutable. Les nationalistes marocains, même opposés au régime, ont toujours défendu l'intégrité territoriale du Royaume, y compris face à leurs propres alliés idéologiques internationaux.

Cette bataille idéologique et diplomatique, menée souvent dans l'ombre, demeure encore aujourd'hui d'actualité, même si elle a perdu de son acuité. Elle se poursuit désormais sur le terrain de la pédagogie politique et de la compréhension des enjeux du plan d'autonomie.

De leur côté, les participants ont salué la qualité et le niveau du débat, marqué par un esprit d'ouverture et de responsabilité. Les discussions ont permis de revenir sur le contexte historique et diplomatique ayant conduit à la formulation de l'initiative d'autonomie, portée sous l'impulsion de S.M le Roi Mohammed VI, ainsi que sur les efforts déployés par le Maroc sur la scène internationale.

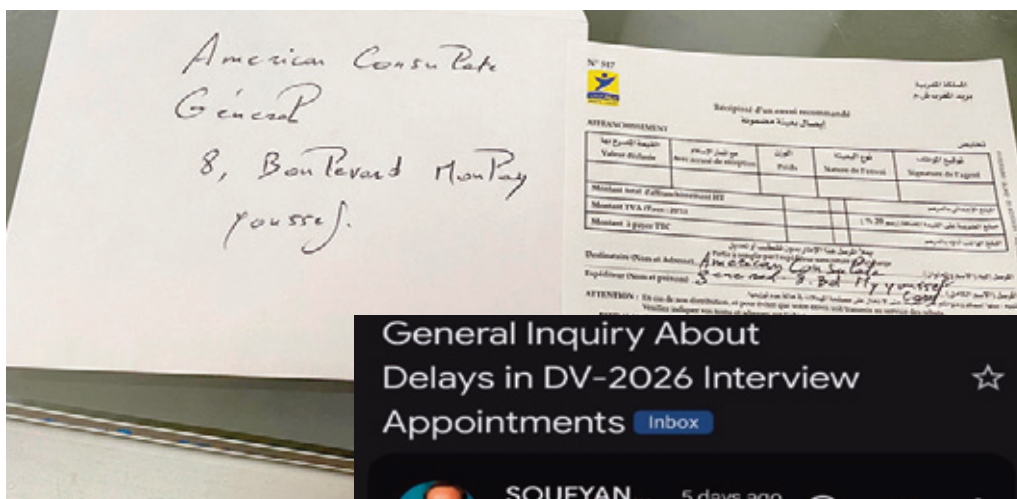
Les intervenants ont souligné que la conjoncture actuelle est marquée par le passage d'une phase de plaidoyer diplomatique à une étape axée sur la mise en œuvre et la concrétisation des dispositions institutionnelles, démocratiques et économiques prévues dans le cadre de l'autonomie. L'accent a été mis sur l'importance d'accompagner les négociations en cours par un débat citoyen éclairé et une mobilisation des forces vives de la nation.

Cette rencontre s'inscrit ainsi dans une dynamique de sensibilisation et de réflexion collective visant à renforcer la compréhension des enjeux liés au plan d'autonomie et à encourager une participation active de la société civile dans cette étape décisive.

Mourad Tabet

Le Diversity Visa américain 2026 suscite questions et inquiétude

17.000 entretiens en Algérie et 22.000 en Egypte contre seulement 507 au Maroc



Il sont 3.670 Marocains sélectionnés dans le cadre du programme américain Diversity Visa 2026 (DV2026). Pour beaucoup, cette sélection dépasse largement le simple statut de « gagnant » d'un tirage au sort administratif. Elle représente un projet migratoire mûrement réfléchi, une mobilité professionnelle préparée de longue date, parfois une stratégie familiale construite sur plusieurs années. Pourtant, à mesure que les mois avancent, l'optimisme initial laisse place à une inquiétude grandissante : la programmation des entretiens au consulat des Etats-Unis à Casablanca semble marquer un net ralentissement.

Selon plusieurs lauréats, sur les 3 670 dossiers marocains concernés, seuls 507 candidats auraient reçu une convocation à entretien et à peine une vingtaine auraient effectivement été reçus à ce jour. Des chiffres qui, s'ils restent à confirmer officiellement, apparaissent particulièrement faibles au regard du calendrier américain. Le programme DV fonctionne en effet sur une année fiscale stricte, qui court du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026. Passée cette date, aucun visa ne peut être délivré, même si le dossier est complet.

Une comparaison internationale qui alimente le malaise

Le malaise s'intensifie lorsqu'une comparaison est faite avec d'autres pays. Un candidat basé à Casablanca affirme que des volumes bien plus importants d'entretiens auraient déjà été réalisés en Algérie et en Egypte, évoquant respectivement 17.000 et 22.000 entretiens. Ces chiffres ne sont pas accompagnés de données détaillées permettant de distinguer les catégories de visas ou les années fiscales concernées. Néanmoins, ils traduisent un resenti partagé : celui d'un décalage de rythme entre le Maroc et d'autres postes consulaires.

L'absence de transparence publique sur les volumes exacts programmés par pays laisse place aux interrogations. Ce manque de visibilité nourrit un sentiment d'incompréhension chez les candidats marocains, d'autant que nombre de dossiers ont déjà été déclarés « Documentarily Qualified » par le Kentucky Consular Center (KCC). Autrement dit, du point de vue administratif central, ces candidatures sont



prêtes à être convoquées dès lors que leur numéro devient « current » dans le Visa Bulletin.

Des suspensions successives et un calendrier incertain

La situation est jugée d'autant plus préoccupante que plusieurs lauréats évoquent une suspension des rendez-vous durant les mois d'octobre, novembre et décembre, suivie d'une nouvelle interruption en février. Des craintes émergent désormais quant à une possible extension de ce ralentissement au mois de mars.

Pour les candidats, chaque mois sans programmation réduit mécaniquement la capacité future du consulat à absorber l'ensemble des dossiers avant l'échéance du 30 septembre. Plus l'année fiscale avance, plus la marge de rattrapage se réduit. Le risque n'est pas théorique : il est structurel. Un engorgement en fin d'exercice pourrait entraîner la perte définitive de l'opportunité, indépendamment du respect des conditions légales par les candidats.

Entre silence administratif et pression psychologique

Plusieurs lauréats affirment avoir contacté les services consulaires afin d'obtenir des clarifications. Courriels, demandes d'explication, requêtes d'information : selon eux, les réponses se font rares ou restent générales, sans calendrier précis. Ce déficit de communication accroît la pression psychologique. Certains candidats disent avoir suspendu des engagements professionnels, repoussé des décisions personnelles ou engagé des démarches préparatoires en anticipation de leur départ.

Il convient toutefois de rappeler que la programmation consulaire ne dépend pas d'un seul facteur. Elle repose sur un ensemble de paramètres : capacité en personnel, priorités internes, gestion des autres catégories de visas (tourisme, études, regroupement familial, immigration professionnelle), contraintes logistiques et sécuritaires. Un ralentissement peut

résulter d'arbitrages administratifs internes, dont les critères ne sont pas toujours rendus publics.

Un mécanisme global, une mise en œuvre locale : la tension structurelle du programme DV

Le cas marocain met en lumière une tension inhérente au programme Diversity Visa. Conçu comme un dispositif mondial, le DV repose sur des quotas régionaux ; une sélection centralisée par le Kentucky Consular Center et une procédure juridiquement uniforme.

Cependant, son exécution est décentralisée. Chaque consulat gère son propre volume d'entretiens en fonction de ses capacités et priorités. Ainsi, un programme global dépend de ressources locales inégales. Cette décentralisation peut produire des disparités de rythme entre pays, sans que le cadre normatif ne soit formellement modifié.

Le facteur temps Une contrainte absolue

Contrairement à d'autres catégories de visas, le programme DV ne permet aucun report. Aucun mécanisme de prolongation n'existe au-delà du 30 septembre. Ce caractère rigide transforme le temps en variable déterminante.

Un ralentissement local peut avoir des conséquences systémiques (perte définitive d'opportunité pour des candidats éligibles ; inégalité de fait entre pays participants et transformation d'un retard administratif en obstacle substantiel). Le paradoxe est manifeste : un dispositif destiné à diversifier l'immigration américaine peut, dans sa mise en œuvre opérationnelle, produire des disparités géographiques significatives.

Des précédents internationaux révélateurs

Des situations comparables ont déjà été observées ailleurs, notamment en Afrique subsaharienne ou en Asie du Sud. Des retards consulaires ont conduit, certaines années, à l'épuisement des quotas sans que l'ensemble des dossiers « prêts » n'ait été traité. Dans d'autres cas, des contentieux ont été engagés devant des tribunaux fédéraux américains pour contester des retards jugés excessifs.

Ces précédents montrent que la temporalité administrative peut devenir un enjeu juridique, particulièrement lorsque l'inaction entraîne une perte irréversible.

Une revendication d'équité plutôt qu'un traitement préférentiel

Dans ce contexte, les lauréats marocains affirment ne pas réclamer un privilège particulier. Leur demande se veut plus simple : une programmation régulière, transparente et proportionnée, conforme au principe d'égalité procédurale entre les différents pays participants.

Car au-delà des statistiques et des comparaisons, la réalité demeure : pour ces 3 670 candidats, chaque semaine sans convocation n'est pas un simple délai administratif. C'est un compte à rebours.

Hassan Bentalab

Sur Hautes Instructions Royales

Le gouvernement déploie un vaste programme d'aide et de soutien en faveur des familles et populations sinistrées suite aux intempéries d'un budget prévisionnel de 3 MMDH

À la suite des intempéries d'intensité exceptionnelle qu'a connues le Royaume au cours des deux derniers mois, et plus particulièrement dans la plaine du Gharb et le Loukkos, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, fidèle à Sa Constante Sollicitude envers Ses sujets et Soucieux de la préservation de leur sécurité et de l'amélioration de leurs conditions de

vie, a donné Ses Hautes Instructions au gouvernement afin de déployer un vaste programme d'aide et de soutien en faveur des familles et des populations sinistrées et d'arrêter les mesures réglementaires requises en pareilles circonstances.

À ce titre, le chef du gouvernement a pris un arrêté déclarant ces intempéries comme événement catastrophique et les communes des quatre provinces (Larache, Kénitra, Sidi Kacem et Sidi Slimane), les plus impactées, zones sinistrées, indique un communiqué du Département du chef du gouvernement.

Selon la même source, le gouvernement a, dans ce cadre, mis en place un programme d'aide et de soutien, doté d'un budget prévisionnel de trois milliards de dirhams, élaboré sur la base d'un diagnostic rigoureux et approfondi de la situation sur le terrain, ainsi que d'une évaluation précise des répercussions économiques et sociales de ces intempéries.

Il s'articule autour des axes suivants :

- Des aides pour le relogement, la perte de revenu, la réhabilitation des logements et des petits commerces impactés, ainsi que pour la reconstruction des logements effondrés, pour un montant global de 775 millions



de dirhams.

- Des aides en nature et pour le renforcement des interventions d'urgence sur le terrain, afin de répondre aux besoins essentiels et immédiats des populations, à hauteur de 225 millions de dirhams.

- Des aides destinées aux agriculteurs et aux éleveurs pour un montant de 300 millions de dirhams.

- Des investissements pour la

réhabilitation des infrastructures routières et hydroagricoles et pour la réhabilitation des réseaux de base, s'élevant à 1,7 milliard de dirhams.

Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a en outre donné Ses Hautes Instructions au gouvernement afin que ce programme soit exécuté avec exemplarité, célérité et sens de responsabilité permettant aux citoyens des zones sinistrées de retrouver,

dans les meilleurs délais, des conditions de vie normales, souligne le communiqué.

Il convient de rappeler que les intempéries exceptionnelles qu'a connues le Royaume ont provoqué l'inondation de plus de 110.000 hectares et entraîné le déplacement de près de 188.000 personnes dans les provinces de Larache, Kénitra, Sidi Kacem et Sidi Slimane, conclut la même source.



Les provinces de Larache, Kénitra, Sidi Kacem et Sidi Slimane déclarées zones sinistrées

L'élimination du travail des enfants, une responsabilité partagée nécessitant l'implication de toutes les parties prenantes

La protection des enfants contre le travail précoce constitue une responsabilité partagée nécessitant l'implication de toutes les parties prenantes afin de garantir la mise en œuvre des politiques adoptées et d'obtenir des résultats concrets sur le terrain, ont souligné les participants à la 6ème Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants, dont les travaux ont débuté mercredi à Marrakech.

Les intervenants dans le cadre de cette rencontre ont insisté sur l'importance d'élaborer des politiques efficaces de protection de l'enfance, dont l'objectif ne se limite pas à réduire le travail des enfants, mais vise également à leur assurer un enseignement de qualité, à préserver leur dignité et à leur garantir un avenir meilleur.

Dans ce contexte, la présidente de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et directrice générale et chef exécutif de la Fédération des employeurs du Kenya, Jacqueline Mugo, a indiqué que le travail des enfants n'est pas seulement une problématique locale, mais un défi mondial lié aux chaînes de production, au commerce international et aux choix économiques communs, soulignant l'impératif de la coopération entre gouvernements, employeurs et société civile pour y mettre fin.

nements, employeurs et société civile pour y mettre fin.

De telles conférences représentent une occasion "précieuse" d'unifier la volonté politique, les efforts sociaux et l'engagement international, a-t-elle ajouté, appelant à des mesures "concrètes et décisives" pour protéger les enfants contre les conditions de travail dangereuses et garantir leur droit à l'éducation et à une vie digne.

De son côté, Amine Lamgari, membre du Parlement marocain de l'enfant, a affirmé que les enfants doivent être des partenaires dans la prise de décisions affectant leur vie et leurs droits, indiquant que les enfants sont des acteurs capables de formuler des recommandations pratiques pour la protection de l'enfance.

Il a précisé que la participation des enfants aux ateliers et aux rencontres nationales et internationales offre aux décideurs une vision réelle des problématiques liées à l'enfance, notamment l'éducation, la santé et l'environnement de travail, assurant que l'intégration de leurs visions contribue à l'élaboration de politiques plus efficaces et pertinentes pour protéger chaque enfant contre l'exploitation.

Pour sa part, la secrétaire générale ad-

jointe de la Confédération syndicale internationale (CSI), Jordania Ureña, a mis en avant le rôle vital des syndicats dans la protection des enfants et le soutien aux familles, notant que la pauvreté et la faiblesse des systèmes de protection sociale poussent de nombreuses familles à prendre des décisions difficiles pouvant conduire à l'entrée des enfants sur le marché du travail.

Elle a expliqué que l'amélioration des conditions de travail des adultes, l'application des lois du travail et l'organisation de l'économie informelle peuvent réduire l'implication des enfants dans des activités dangereuses, précisant que l'engagement collectif des syndicats, des gouvernements et de la société civile est indispensable pour garantir un environnement sûr et éducatif à chaque enfant.

Le lauréat du Prix Nobel de la paix 2014, Kailash Satyarthi, a, de son côté, fait savoir que "la protection des enfants contre le travail n'est pas seulement un devoir juridique ou économique, mais une responsabilité morale et humaine", relevant que la compassion et la justice doivent être le principal moteur de l'action contre ce fléau.

Et d'ajouter que "chaque enfant contraint de travailler est privé d'éducation,

de liberté et d'opportunités", estimant que la solution réside dans une action rapide et déterminée pour appliquer les lois, assurer le financement et le soutien international, et renforcer la sensibilisation au sein de la société.

Placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, cette rencontre a permis de dresser le bilan des progrès réalisés et des défis persistants depuis la 5ème Conférence mondiale tenue à Durban en 2022 et de renforcer l'apprentissage par les pairs, la coopération internationale et la cohérence des politiques publiques aux niveaux national, régional et mondial.

Organisée par le ministère de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences en partenariat avec l'Organisation internationale du travail (OIT), cette conférence d'envergure internationale vise également à mettre en lumière les liens entre l'élimination du travail des enfants et les autres principes et droits fondamentaux au travail, à donner un nouvel élan à l'action menée en faveur des principes et droits fondamentaux au travail et à encourager de nouveaux engagements en ce sens, notamment grâce à la Coalition mondiale pour la justice sociale.

Suspension du trafic maritime entre Tarifa et Tanger en raison du mauvais temps

Les liaisons maritimes entre les ports de Tarifa (Cadix) et Tanger ont été suspendues jeudi et le seront également vendredi, en raison des conditions météorologiques défavorables provoquées par la tempête "Nils", qui affecte le détroit de Gibraltar, indiquent les autorités portuaires de la baie d'Algésiras.

La première liaison programmée jeudi à 09h00 au dé-

part de Tarifa a toutefois été maintenue, tandis que les autres rotations prévues au cours de la journée ont été toutes suspendues, selon la même source.

Les autorités portuaires précisent que ces perturbations devraient se poursuivre vendredi au port de Tarifa, alors que le port d'Algésiras maintient, pour sa part, l'ensemble de ses liaisons programmées, notamment avec Tanger.

D'après l'Agence nationale de météorologie (Aemet), des précipitations étaient attendues jeudi jusqu'à 18h00 dans la zone du détroit, sans déclenchement d'alerte météorologique. La situation devrait se dégrader ce vendredi, avec des pluies accompagnées d'orages et un renforcement du vent d'ouest, dont les rafales pourraient atteindre 40 km/h.

Nasser Bourita : *L'élection du Maroc au CPS de l'UA, une forte reconnaissance du rôle de SM le Roi dans le maintien de la paix et la stabilité en Afrique*

L'élection du Maroc, dès le premier tour, au Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) constitue une forte reconnaissance du rôle de SM le Roi Mohammed VI dans le maintien de la paix et la stabilité en Afrique, a affirmé, mercredi à Addis-Abeba, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

L'élection du Maroc au CPS de l'UA est une reconnaissance des actions entreprises par Sa Majesté le Roi en faveur d'une Afrique stable, dont l'approche en matière de résolution des conflits repose sur une démarche rationnelle et le respect du droit international, ainsi que sur la recherche de solutions pacifiques, a souligné M. Bourita dans une déclaration à la presse à l'issue de l'élection du Royaume, dès le premier tour, pour un mandat de deux ans au CPS de l'organisation panafricaine.

Il s'agit de la troisième fois en neuf ans, depuis le retour du Maroc à l'Union africaine

en 2017, que le Royaume est élu au CPS, l'un des organes importants de l'Union chargée de gérer les questions liées aux crises, aux enjeux sécuritaires et à la stabilité du continent africain, a rappelé M. Bourita, ajoutant que, conformément à la vision de Sa Majesté le Roi, la paix et la stabilité ne peuvent exister sans développement.

Ce vote en faveur du Maroc se veut de même une reconnaissance des initiatives et de l'approche adoptées par le Maroc, grâce au leadership du Souverain en matière de paix et de sécurité, fondées sur une vision globale indissociable du développement, la médiation et les opérations de maintien de la paix et le rapprochement des points de vue, a-t-il soutenu.

Grâce à son expérience acquise lors de ses mandats précédents au sein du CPS de l'UA, le Maroc est aujourd'hui en mesure de renforcer son action et de contribuer positivement à la sécurité et à la stabilité de l'Afrique, a ajouté M. Bourita.

Le Maroc a été élu, mercredi à Addis-



Abbeba, dès le premier tour, pour un mandat de deux ans au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Le Royaume a obtenu plus des deux tiers

des voix (34 voix) lors de cette élection qui a eu lieu dans le cadre de la 48ème session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine.

Hassan Tariq : *"Vers une administration de l'égalité", un programme consacrant l'approche genre dans l'accès au service public*



L'e programme "Vers une administration de l'égalité" vise à promouvoir un plaidoyer institutionnel en faveur de la consécration de l'approche genre dans l'accès au service public, a indiqué, mercredi à Rabat, le Médiateur du Royaume, Hassan Tariq.

Le programme entend également jeter la lumière sur les "poches d'inégalité" qui subsistent dans les références réglementaires et juridiques inhérentes à l'administration, ainsi que dans ses pratiques, a souligné M. Tariq lors du troisième atelier dédié à ce programme national organisé sous le thème "La recherche scientifique et l'ad-

ministration de l'égalité: approches académiques".

Rappelant que l'égalité, avant d'être une question de textes, est une "représentation culturelle", il a estimé que l'efficacité des droits est tributaire de leur appropriation par la société, ce qui nécessite de renforcer davantage les efforts de pédagogie et d'assimilation culturelle.

Par ailleurs, M. Tariq a fait savoir que cette rencontre s'inscrit dans un contexte particulier lié à la commémoration de l'Année de la médiation administrative 2026, qui coïncide avec le 25e anniversaire de la création de Diwan Al Madha-

lim, en tant que première expérience contemporaine de médiation institutionnelle.

Cette commémoration est l'occasion de réfléchir collectivement à un parcours institutionnel riche en transformations législatives, juridiques et réglementaires liées à la pratique de la médiation institutionnelle, à la faveur d'une volonté constante de défendre les valeurs de justice et d'équité et de faire triompher les principes de moralisation et de transparence qui constituent les fondements de la bonne gouvernance et de l'intégrité, a-t-il poursuivi.

De même, M. Tariq a relevé que cette rencontre s'inscrit dans le cadre des "programmes de dialogue public", comme étant une nouvelle génération d'activités lancées en juillet dernier par l'Institution du Médiateur en vue de consolider la place de l'institution au sein de l'espace public en tant qu'instance de gouvernance dédiée à la consécration de la primauté du droit et à la promotion des principes de justice et d'équité au sein des administrations, des établissements publics et des collectivités territoriales.

Le programme national "Vers une administration de l'égalité" vise à identifier les causes de discrimination, explicite ou implicite, à travers l'examen des textes législatifs et réglementaires, ainsi que certaines pratiques administratives liées à la relation de la femme avec l'administration, en présentant des propositions pratiques et ap-

plicables pour leur amendement et en soutenant la mise en place d'une vision institutionnelle intégrée dans une perspective d'équité entre les genres, tout en prenant en considération les disparités accumulées.

Le programme prévoit, notamment, l'élaboration d'un rapport analytique de référence qui inclut les conclusions de l'examen juridique et les propositions d'amendement, ainsi que l'exploitation de ces enseignements pour définir le thème de l'année prochaine et leur intégration dans le rapport annuel de l'Institution.

Par ailleurs, il tend à établir une feuille de route législative et institutionnelle afin de recenser et réviser les lois à caractère discriminatoire, en proposant un mécanisme de veille institutionnelle durable pour mesurer la conformité des textes juridiques au principe d'égalité.

Le troisième atelier de ce programme national se penche sur des thématiques telles que "Le rôle de la recherche scientifique et de l'expertise académique dans le soutien des politiques publiques et l'édification d'une administration de l'égalité et suivi des actions", "Les enjeux des politiques publiques et le rôle de la recherche scientifique dans la promotion de l'administration de l'égalité", ainsi que "Les jalons d'une stratégie efficace pour l'administration de l'égalité : entre projet intellectuel et perspectives de réforme juridique".

L'apocalypse à venir pour les cryptomonnaies

Il y a un an, le président le plus favorable aux cryptomonnaies dans l'histoire des Etats-Unis faisait tout juste son retour au pouvoir, après avoir séduit les investisseurs particuliers naïfs du domaine des cryptomonnaies, et obtenu un soutien financier massif de la part d'initiés semi-corrompus du secteur. Le second mandat de Donald Trump était censé marquer une aube nouvelle pour les cryptomonnaies, ce qui conduisait divers défenseurs intéressés de ces monnaies virtuelles à parler du Bitcoin comme du futur «or numérique», voué à atteindre au moins 200.000 \$ avant la fin de l'année 2025.

Comme promis, Trump a démantelé la plupart des réglementations relatives aux cryptomonnaies. Il a également promulgué la loi GENIUS (Guiding and Establishing National Innovation for US Stable Coins Act), œuvre pour la loi CLARITY (Digital Asset Market Clarity Act), personnellement tiré profit de transactions en cryptomonnaies douteuses aux Etats-Unis comme à l'étranger, fait la publicité de son propre meme coin absolument inutile, gracié plusieurs escrocs du secteur condamnés notamment pour soutien à des organisations terroristes, et organisé à la Maison-Blanche des dîners privés rassemblant les initiés de l'univers des cryptomonnaies.

Les cryptomonnaies étaient par ailleurs censées bénéficier de divers risques macroéconomiques et géopolitiques, parmi lesquels l'explosion de la dette et des déficits des Etats-Unis et d'autres économies développées, la dépréciation du dollar et d'autres monnaies fiduciaires, les nouvelles guerres commerciales, ainsi que les tensions croissantes entre les Etats-Unis et l'Iran, la Chine et de nombreux autres pays. Cet environnement de risque accru explique en effet pourquoi l'or a progressé de plus de 60% en 2025.

Seulement voilà, «l'or numérique» a chuté de 6% sur l'année 2025. À cet instant, le Bitcoin a perdu 35% de sa valeur par rapport à son pic d'octobre, retombant ainsi en dessous du niveau qu'il affichait au moment de l'élection de Trump, et les meme coins \$TRUMP et \$MELANIA se sont effondrés de 95%. Chaque fois que l'or a connu une forte hausse en réponse à des perturbations commerciales ou géopolitiques au cours de l'année écoulée, le Bitcoin a fortement chuté. Loin de constituer une couverture, il est utilisé pour capitaliser sur le risque, ce qui démontre une solide corrélation avec d'autres actifs risqués tels que les actions spéculatives.

Le fait de qualifier le Bitcoin ou tout autre instrument cryptographique de «monnaie» a toujours été mensonger. Il ne s'agit ni d'une unité



de compte, ni d'un moyen de paiement évolutif, ni d'une réserve de valeur stable. Le Salvador a beau avoir fait du Bitcoin une monnaie officielle, celui-ci représente moins de 5% des transactions de biens et de services dans le pays. Les cryptomonnaies ne constituent pas même un actif, dans la mesure où elles ne génèrent aucun revenu, ne présentent aucune fonction, et ne font l'objet d'aucune utilisation dans l'industrie ou dans le monde réel (à la différence de l'or et de l'argent).

Dix-sept ans après le lancement du Bitcoin, la seule et unique «application phare» en matière de cryptomonnaies réside dans les stablecoins : une version numérique de la monnaie fiduciaire traditionnelle, que le secteur financier et bancaire a déjà numérisée il y a plusieurs décennies. Oui, la question reste ouverte de savoir si la monnaie numérique et les services financiers doivent être basés sur un blockchain (un registre distribué) ou sur une plateforme traditionnelle à double registre. Pour autant, 95% des monnaies et des services numériques «blockchain» ne le sont qu'en façade. Ils sont tout simplement privés plutôt que publics, centralisés plutôt que décentralisés, autorisés plutôt que libres, et validés par un petit groupe d'authentificateurs de confiance (comme dans la finance et la banque numériques traditionnelles) plutôt que par des agents décentralisés, dans des juridictions sans Etat de droit.

La véritable finance décentralisée n'atteindra jamais une échelle suffisante. Aucun gouvernement sérieux, pas même l'administration Trump, n'autorisera jamais l'anonymat total des transactions monétaires et financières, qui constituerait une aubaine pour les criminels, les terroristes, les

Etats voyous, les acteurs non étatiques, les trafiquants d'êtres humains, les escrocs en tout genre et les fraudeurs fiscaux.

Par ailleurs, les portefeuilles numériques et les plateformes d'échange réglementées devant être soumis à des règles standard de lutte contre le blanchiment d'argent et de connaissance du client (AML/KYC), il n'est même pas certain que les coûts de transaction via des «blockchains» privées et autorisées soient moins élevés – et encore moins maintenant que les registres financiers traditionnels ont été améliorés grâce à des outils de règlement et de compensation en temps réel plus rapides. L'avenir de la monnaie et des paiements sera marqué par une évolution progressive, en aucun cas par la révolution que promettent les escrocs de la cryptomonnaie. Le récent effondrement de la valeur du Bitcoin et d'autres cryptomonnaies souligne une fois encore la nature extrêmement volatile de cette pseudo-classe d'actifs.

Quant à la loi GENIUS, qui a ouvert la voie à une nouvelle expérimentation destructrice dans le domaine de la banque libre, semblable à l'échec cuisant observé au XIXe siècle, elle pourrait bien rester dans les mémoires comme la loi des idiots imprudents. En vertu de cette loi, les stablecoins ne sont pas réglementés comme des banques à activité restreinte (ce qui signifie que les dépôts et les paiements sont séparés des prêts et des investissements plus risqués), et n'ont pas non plus accès aux avantages conférés par les banques centrales, de type prêt en dernier ressort ou garantie des dépôts.

Ainsi, il suffirait qu'une poignée de brebis galeuses dans des Etats américains pseudo-libertaires investissent mal leurs avoirs, ou placent leurs

dépôts dans des institutions fragiles telles que la Silicon Valley Bank, pour déclencher une panique et une ruée bancaire. Comme au XIXe siècle, l'approche actuelle des Etats-Unis – en raison de la vénalité et de l'ignorance de Trump, ainsi que des pratiques corrompues de trafic d'influence dans le secteur des cryptomonnaies – constitue la recette parfaite de l'instabilité financière et économique.

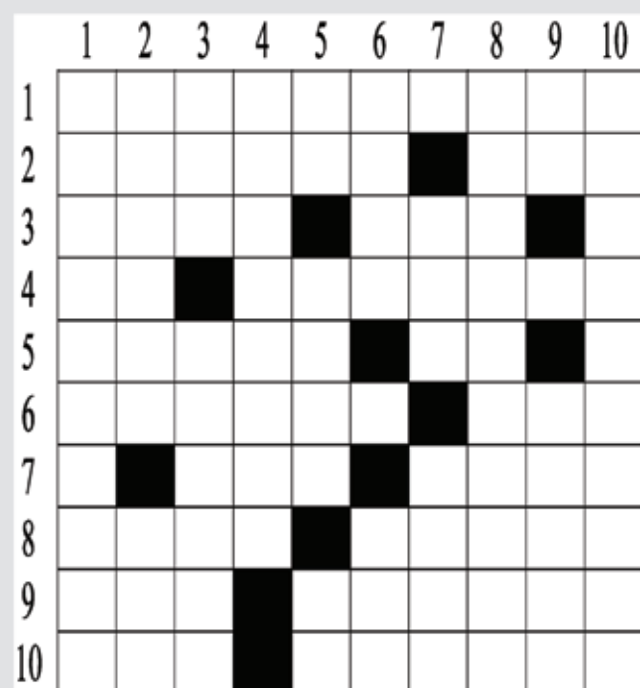
La récente bataille entre les banques traditionnelles et l'industrie des cryptomonnaies autour de la loi CLARITY illustre à nouveau combien Trump méconnaît les principes élémentaires de la monnaie et de la finance. Le problème ne réside pas dans le fait que les banques entendent conserver leur quasi-monopole sur les transactions monétaires. Dans un système bancaire fondé sur des réserves fractionnaires, les banques sont impliquées à la fois dans les paiements et dans la création de crédit via la transformation des dépôts à court terme en prêts et crédits à plus long terme. Cela signifie qu'elles fournissent un bien quasi-public très précieux.

Les dépôts à court terme ne rapportent évidemment pas d'intérêts, car ils sont quasiment équivalents à de la monnaie. Or, l'industrie des cryptomonnaies fait pression pour autoriser le paiement d'intérêts sur les stablecoins, directement ou indirectement via les plateformes d'échange, ce qui saperait les fondements du système bancaire que nous considérons tous comme acquis. Par conséquent, nous devons soit transformer radicalement notre système financier pour séparer les paiements de la création de crédit (via des banques spécialisées dans les paiements et de nouveaux fonds prêtables provenant d'institutions financières pour le crédit), soit interdire aux stablecoins de verser des intérêts et de désintermédier les banques.

Il s'agit d'une question de stabilité politique et financière. Peu de sujets sont aussi sérieux ou sensibles. Jamie Dimon, le PDG de JPMorgan Chase, a raison d'alerter sur les changements souhaités par l'industrie des cryptomonnaies, et Brian Armstrong, de chez Coinbase, a profondément tort de balayer d'un revers de la main ces inquiétudes. S'il reste encore autour de Trump des conseillers non corrompus par l'argent des cryptomonnaies, peut-être pourraient-ils lui expliquer le fonctionnement du système bancaire, avant que Trump ne laisse ses intérêts personnels en détruire les fondements. Peut-être me lirez-vous, monsieur le secrétaire au Trésor, Scott Bessent ?

Par Nouriel Roubini
Professeur émérite d'économie
à la Stern School of Business
de l'Université de New York

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1 - Art de la gestion
 2 - Général flottant - Fameux charpentier
 3 - Poudre de bébé - Avant les autres
 4 - Font une rade - Installer
 5 - Grosse artère - Le andalou
 6 - Loupé ! - Lentille bâtarde
 7 - Verduze - Contestés
 8 - Charge utile - Glu
 9 - Reg. dans un sens - Velue
 10 - Saison - Sorties du néant

VERTICALEMENT

- 1 - Dumping
 2 - Matière à mèche - Précis
 3 - Eau d'Afrique - Localisé
 4 - Série d'arcades
 5 - Gallium - Port de France - Source de commandements
 6 - Choisis - Durillon
 7 - Ecluse - Etouffe
 8 - Baigné de rayons
 9 - Drame nippon - Déchiffrée à nouveau
 10 - Abattues

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

8	5		2	6		3	7	
			1					
	6		3	8		2		
4		1	8		9	5		
5			2				6	
	2	5		4	9		8	
	8		4	5		9		
				8				
7	1		6	2		5	3	

Difficile

9					2		8	
8			5	3				
	1	2						
	6		3	7	8	5	2	
	3	8	4	1	5		7	
					8	4		
				9	7			2
6	5							1

Moyen

5	7		3			8		1
3				1				5
					9			
6					8		3	
	9	1					2	6
	8		1					7
			6					
	3			7				2
9		5			1		4	3

Expert

		1			9			
5								4
8	4		1				2	5
7	5				6			
			7		1			
			9				5	7
3	2			7		1	8	
4								2
			8			7		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
 Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

5	7	2	3	4	1	9	6	8
6	8	1	9	2	5	3	4	7
3	9	4	7	6	8	5	1	2
4	6	9	5	1	7	8	2	3
2	5	7	8	3	6	4	9	1
1	3	8	2	9	4	6	7	5
7	2	3	6	5	9	1	8	4
9	1	5	4	8	2	7	3	6
8	4	6	1	7	3	2	5	9

Difficile

1	3	7	2	6	9	4	8	5
8	6	2	5	4	1	9	7	3
5	9	4	3	7	8	2	6	1
3	5	6	8	2	4	1	9	7
2	8	9	7	1	6	5	3	4
4	7	1	9	5	3	6	2	8
7	4	8	1	9	2	3	5	6
9	1	3	6	8	5	7	4	2
6	2	5	4	3	7	8	1	9

Moyen

5	2	4	3	8	6	9	7	1
6	3	7	9	1	4	5	8	2
1	9	8	2	5	7	4	3	6
8	5	9	7	6	3	2	1	4
2	7	6	1	4	5	3	9	8
4	1	3	8	2	9	7	6	5
3	8	2	5	9	1	6	4	7
7	6	1	4	3	2	8	5	9
9	4	5	6	7	8	1	2	3

Expert

1	3	2	4	7	5	8	9	6
4	8	7	9	2	6	1	5	3
5	9	6	8	1	3	7	2	4
6	1	9	5	8	7	3	4	2
2	7	3	1	9	4	5	6	8
8	4	5	6	3	2	9	1	7
3	2	1	7	4	9	6	8	5
9	6	4	3	5	8	2	7	1
7	5	8	2	6	1	4	3	9

Economie

Sidi Kacem

Des interventions de terrain pour le suivi sanitaire du cheptel

Des interventions de terrain ont été menées, mercredi à la commune d'Al Haouafate relevant de la province de Sidi Kacem, pour assurer le suivi de la situation sanitaire du cheptel et prodiguer les soins nécessaires aux animaux affectés par les répercussions des intempéries.

Lors de ces opérations, organisées à l'initiative de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA), en étroite collaboration avec les autorités locales et la Protection civile, des soins nécessaires ont été administrés aux animaux malades affectés par les crues, parallèlement à des campagnes de vaccination ciblées, comprenant la vaccination des bovins contre la fièvre aphteuse, ainsi que celle des ovins contre la variole ovine et la peste des petits ruminants.

Selon les données de l'ONSSA, le service vétérinaire relevant de l'Office a été mobilisé pour intervenir dans l'ensemble des zones submergées, se rendant dans les étables afin d'évaluer de près l'état sanitaire du cheptel à travers la vaccination et le traitement des maladies, rapporte la MAP. Dans ce contexte, Wassim Belgia, agriculteur résidant dans la commune d'Al Haouafate, a salué les importants efforts déployés par les autorités locales et la Protection civile, qui ont favorisé l'accès des vétérinaires de l'ONSSA pour inspecter le cheptel, en dépit des routes impraticables.

Pour sa part, l'agriculteur et éleveur de bétail, Driss Belouafi, a indiqué que la priorité est actuellement accordée au sauvetage du cheptel après les lourds dégâts subis par le secteur agricole, saluant l'intervention rapide des autorités locales et de l'ONSSA, ainsi que la mise à disposition des vaccins pour protéger le bétail et atténuer les effets des intempéries.

Par ailleurs, l'Office régional de mise en valeur agricole (ORMVA) du Gharb a poursuivi, en parfaite coordination avec les autorités locales, la distribution gratuite d'ogre et de fourrage composé au profit des éleveurs touchés par les intempéries au niveau de la commune d'Al Haouafate.

Nombre de bénéficiaires ont mis en relief l'efficacité des interventions de terrain menées par les différentes autorités, assurant que cette opération solidaire est intervenue à point nommé pour sauver le cheptel ovin et bovin.

Ce soutien vital contribuera significativement à soutenir les éleveurs à préserver leurs animaux, ont-ils estimé, formant l'espoir d'une baisse du niveau des eaux afin que la vie dans la région puisse reprendre son cours normal.

Ces opérations continues s'inscrivent dans le cadre de la mobilisation globale menée par les autorités provinciales et locales au niveau de la province pour faire face aux répercussions des fortes précipitations, ainsi qu'à la hausse du niveau des eaux de l'Oued Sebou.

Nexus Eau-Energie-Alimentation

Le HCP mobilise les institutions pour anticiper les défis des ressources à l'horizon 2040



Face aux enjeux hydriques, aux exigences de la transition énergétique, aux défis de la sécurité alimentaire et à la pression démographique, le Haut-commissariat au plan (HCP) a accueilli la réunion du comité de pilotage pour le lancement de l'étude prospective sur le Nexus Eau-Energie-Alimentation (EEA) à l'horizon 2040, en association avec le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Economie et des Finances, le ministère de l'Équipement et de l'Eau, le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, le ministère de la Transition énergétique et du Développement durable et Bank Al Maghrib.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, appelant à ren-

forcer la cohérence des politiques de développement. Elle traduit l'esprit du nouveau modèle de développement (NMD), qui recommande d'adopter une approche systémique et de dépasser les approches en silos pour construire une action publique plus efficace et orientée vers des résultats concrets pour le citoyen.

Penser ensemble des ressources vitales interdépendantes

L'eau, l'énergie et l'alimentation sont au cœur de la vie quotidienne des Marocains et de la résilience du pays. Une décision énergétique a des effets directs sur l'eau ; un choix agricole impacte la sécurité alimentaire, l'usage des ressources hydriques et la demande énergétique.

Penser ces enjeux séparément n'est plus une option. L'approche Nexus vise précisément à comprendre, quantifier et anticiper ces interdépendances profondes afin d'éclairer les arbitrages publics à long terme.

Démarche prospective rigoureuse au service de la décision publique

Conçue selon une approche à la fois qualitative et quantitative, l'étude combine intelligence collective multi-acteurs, prospective stratégique et modélisation économique et environnementale. Elle permettra de construire des scénarios contrastés à l'horizon 2040, d'en mesurer les impacts socio-économiques et terri-

toriaux, et d'identifier les trajectoires possibles ainsi que les arbitrages nécessaires pour une gestion durable et résiliente des ressources.

Cette réflexion intersectorielle vise à mettre en évidence les synergies, tensions et choix structurants entre les politiques de l'eau, de l'énergie et de l'alimentation, et à relier ces choix à leurs conséquences sur la croissance, l'emploi, le pouvoir d'achat, le bien-être des ménages et les équilibres macroéconomiques.

Alliance institutionnelle au service du citoyen

Menée en étroite coordination avec les départements concernés, et associant experts, société civile, opérateurs et décideurs dans une démarche participative, l'étude Nexus se positionne comme un outil d'aide à la décision stratégique.

Au-delà des modèles et des scénarios, l'enjeu est fondamentalement citoyen : garantir un accès équitable à l'eau et à l'énergie, renforcer la sécurité alimentaire à des prix soutenables, accroître la résilience face aux chocs climatiques et économiques, et réduire les inégalités sociales et territoriales.

En plaçant la gestion intégrée du Nexus Eau-Energie-Alimentation au cœur de la prospective nationale, le HCP entend contribuer à une action publique plus cohérente, plus lisible et plus utile, au service d'un Etat stratège qui anticipe, arbitre et agit par la donnée et l'impact.



L'étude combinera prospective et modélisation pour éclairer les arbitrages publics à long terme

Le Crédit agricole du Maroc se mobilise pour soutenir les populations sinistrées impactées par les intempéries

Suite aux intempéries ayant touché plusieurs régions du Royaume, le Crédit Agricole du Maroc annonce la mise en place d'un dispositif de soutien en faveur des populations et des agriculteurs des zones sinistrées, visant à atténuer l'impact des intempéries sur la capacité de production agricole et sur la relance économique locale.

Dans ce cadre, il déploiera un accompagnement de proximité, personnalisé au cas par cas, au profit des agriculteurs et autres clients, à travers l'ensemble de ses points de vente : banque classique et filiales (Tamwil el Fellah, ARDI Microfinance, Al Filahi Cash et Al Akhdar Bank, sa filiale participative).

Le dispositif prévu se base sur trois axes essentiels :

L'exonération immédiate par le CAM et son établissement de paiement AL FILAHI CASH (sa filiale à 100%) des frais de virement des mandats au profit des habitants des localités sinistrées et ce pendant les 2 mois à venir ;

La possibilité d'octroi, au cas par cas, de facilités de

paiement aux clients du Groupe : agriculteurs et autres clients impactés par les intempéries ;

La mobilisation des financements nécessaires pour assurer aux agriculteurs sinistrés une reprise de leur activité dès que possible et ce dans les meilleures conditions.

Le Crédit Agricole du Maroc entend ainsi appuyer la reprise progressive des activités dans ces régions afin de préserver les chaînes de valeur agricoles et toutes les activités économiques et, ce faisant, les revenus des populations concernées.

Il réaffirme également son engagement à s'inscrire dans les efforts nationaux déployés en soutien aux zones sinistrées, aux côtés de l'ensemble des acteurs de l'écosystème agricole et rural afin de renforcer la résilience de nos concitoyens face aux aléas climatiques.

Par cette mobilisation, le Crédit Agricole du Maroc confirme son rôle de partenaire solidaire, engagé durablement en toutes circonstances.



Nairobi : Ouverture de l'Africa Agri Expo 2026 avec la participation du Groupe OCP

La 9e édition de l'Africa Agri Expo (AAE) 2026 s'est ouverte mercredi à Nairobi, au Kenya, avec la participation de plus de 300 exposants issus de 35 pays, dont OCP Kenya, filiale du Groupe OCP, leader mondial des phosphates et fertilisants.

Organisée sous l'égide du ministère kenyan de l'Agriculture et du Développement de l'élevage, l'Africa Agri Expo se positionne comme une plateforme d'échanges et de partage d'expériences, centrée sur l'innovation agricole, la durabilité et l'amélioration de la productivité sur le continent africain.

Décideurs politiques, investisseurs, entrepreneurs, chercheurs et agriculteurs se réuniront pour explorer des solutions concrètes et innovantes, visant à moderniser durablement l'agriculture africaine.

La participation d'OCP Kenya à l'Africa Agri Expo illus-

tre son engagement constant en faveur du développement et de la modernisation de l'agriculture en sa qualité de partenaire privilégié de l'Africa Agri Expo 2026, rapporte la MAP.

Par sa présence remarquée, OCP Kenya, également sponsor de cette 9e édition de l'AAE, confirme son engagement à soutenir les dynamiques d'innovation qui transforment le secteur agricole, en valorisant des solutions ingénieuses et adaptées aux réalités africaines en tant qu'acteur engagé qui contribue activement au renforcement durable de la sécurité alimentaire sur le continent.

A cette occasion, OCP Kenya a dévoilé, à travers son stand, une batterie de solutions agricoles innovantes, témoignant de son engagement en faveur d'une agriculture africaine durable.

Plateforme incontournable de l'événement, le stand d'OCP

Kenya n'a pas désempé. Agriculteurs, experts et décideurs s'y sont succédé, confirmant l'attractivité des solutions présentées et la pertinence de l'engagement du groupe en faveur d'une agriculture africaine durable.

Parmi les solutions phares présentées et ayant fortement attiré l'attention des visiteurs, le Triple Super Phosphate (TSP) qui a suscité un vif intérêt auprès des agriculteurs. Cet engrais phosphaté reconnu pour sa forte teneur en phosphate, la plus élevée parmi les engrais granulaires sans azote, est, également, connu pour être adaptable aux différentes typologies de sols. Le TSP s'érige comme une solution performante pour renforcer la fertilité des terres et optimiser les rendements agricoles.

Sur le plan de la digitalisation, les agriculteurs venus des quatre coins du Kenya et d'autres pays africains ont pu découvrir

Udongo, plateforme numérique lancée en 2019, visant à intégrer les petits agriculteurs dans un écosystème agricole structuré, en les connectant aux fournisseurs d'intrants, aux acheteurs de produits agricoles et à divers services à valeur ajoutée.

Le public a également été informé sur les "Farmer Hubs" (Pôles des agriculteurs), des centres locaux multifonctionnels équipés de salles de formation et de laboratoires d'analyse des sols. Ces centres proposent des intrants agricoles tels que des engrais et des semences améliorées, constituant de véritables plateformes de proximité pour le transfert de connaissances, l'innovation agricole et l'amélioration durable de la productivité.

A travers ces initiatives, OCP Africa illustre une approche intégrée combinant innovation produit, digitalisation, formation et accès au marché, au service

d'une agriculture plus performante et durable en Afrique.

Dans des déclarations à la MAP, de nombreux visiteurs du stand d'OCP Kenya ont exprimé leur volonté d'adopter les solutions innovantes proposées par le Groupe OCP pour soutenir une agriculture performante et résiliente, soulignant l'importance de l'accompagnement technique, de l'accès aux intrants et des débouchés commerciaux sécurisés que propose OCP Africa.

Organisé au Centre international de conférence Kenyatta, en plein cœur de Nairobi, l'Africa Agri Expo qui en est à sa neuvième édition devrait accueillir plus de 10.000 visiteurs. L'événement ambitionne de connecter l'écosystème agricole africain aux opportunités mondiales, au service d'une agriculture intelligente, durable et fondée sur les données.

Lancement à Taounate d'un projet pilote de généralisation de la pratique du compost

Un projet pilote de généralisation de la pratique du compost, dans le but d'assurer une meilleure conservation du sol et de l'eau et de promouvoir l'emploi en milieu rural, a été lancé, mercredi à Taounate.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet "Compostons ensemble !", porté par le consortium TARGA-AIDE, en partenariat avec l'ONG italienne CEFA et l'Agence de développement agricole (ADA), avec l'appui financier de l'Union européenne et de l'Agence française de développement (AFD).

Le projet s'insère dans une dynamique de promotion de l'agroécologie,

de gestion durable des ressources naturelles et de développement d'opportunités économiques et d'emplois verts en milieu rural, à travers la valorisation du compost.

Lors de l'atelier de lancement, l'accent a été mis sur l'implication et l'adhésion des acteurs institutionnels, techniques et territoriaux concernés, l'amélioration de la communication et la compréhension commune autour des différentes composantes du projet et la création de synergies, de complémentarités et de mécanismes de coordination territoriale entre les parties prenantes.

Les différents partenaires ont insisté sur l'importance d'une meilleure ap-

propriation du projet par les acteurs locaux et institutionnels, ainsi que d'une vision claire et partagée des actions similaires ou complémentaires menées dans la zone d'intervention par les différents acteurs (publics, associatifs, coopératifs).

Pour Hassan Bourarach, du consortium Targa, ce projet, qui couvre 22 communes rurales dans les cercles de Taounate et Ghafssay, favorise la participation des femmes et des jeunes dans le développement de l'agroécologie et la transformation des déchets en fertilisants biologiques.

"A travers une série d'activités, notamment des agroécoles dans les

champs, nous proposons un accompagnement des agriculteurs pour promouvoir l'agriculture écologique, en veillant à la fois à la préservation de l'environnement et des moyens économiques des agriculteurs, tout en prenant en considération leurs besoins", a-t-il indiqué dans une déclaration à la MAP.

Et d'ajouter qu'entre autres actions, le projet prévoit le développement d'une station de traitement des déchets pour produits des biofertilisants, l'amélioration des pratiques écologiques et le financement d'une dizaine de projets portés par les jeunes de la province.

Le cinéma marocain sous les projecteurs à l'European Film Market de la Berlinale 2026

L'industrie et l'écosystème cinématographiques marocains ont été mis sous les projecteurs, mercredi soir, lors de l'inauguration officielle de la participation du Maroc, en qualité de "Country in focus", à l'European Film Market (EFM), organisé dans le cadre de la 76^{ème} édition du Festival international du film de Berlin (Berlinale), en présence d'une pléiade de professionnels du secteur.

La cérémonie, qui a réuni plusieurs grandes figures internationales de l'industrie cinématographique au mytique Gropius Bau, a été l'occasion de mettre en lumière les atouts du Royaume, devenu une destination mondiale de référence pour les productions étrangères grâce à un écosystème complet couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur du film.

Cette mise en lumière constitue une reconnaissance internationale du dynamisme et de la maturité de l'industrie cinématographique marocaine, fruit d'une vision stratégique portée par SM le Roi Mohammed VI, qui a fait de la culture et des industries créatives un pilier du développement humain, économique et du rayonnement international du Royaume, a déclaré à la MAP l'ambassadeur du Maroc en Allemagne, Mme Zohour Alaoui.

Pour Mme Alaoui, qui a pris part au kick off de la participation du Maroc à l'EFM, le cinéma marocain représente aujourd'hui un secteur structurant de l'économie culturelle nationale, tant par l'essor constant de la production marocaine depuis plusieurs années que par son attractivité internationale, qui fait du Maroc une plateforme majeure et incontournable de tournage et de production étrangères.

Elle a souligné que cette attractivité repose sur la diversité des paysages et des décors naturels du Royaume, la qualité des infrastructures techniques, l'expertise reconnue des professionnels



marocains ainsi qu'un cadre réglementaire stable et des mécanismes d'accompagnement efficaces, auxquels s'ajoutent la position géographique stratégique du Maroc et son ouverture culturelle, faisant du Royaume un carrefour naturel entre l'Europe, l'Afrique, le monde arabe et les Amériques.

Mme Alaoui s'est également réjouie que la présence marocaine à l'EFM soit marquée par la participation d'une dizaine de producteurs marocains qui animeront le workshop professionnel "Morocco Spotlight", une initiative qui permettra, selon elle, aux partenaires allemands, européens et internationaux de découvrir la richesse, la diversité et le potentiel du cinéma marocain, ainsi que les opportunités qu'offre le Royaume en tant que plateforme internationale de création et de production.

Dans ce registre, le directeur du Centre cinématographique marocain (CCM), Reda Benjelloun, a souligné, dans une déclaration à la MAP, l'attrait

croissant des productions étrangères pour le Maroc, un pays stable qui dispose d'infrastructures de qualité, de studios modernes, de décors naturels diversifiés et d'une lumière exceptionnelle, a-t-il précisé.

Il a également mis en avant le savoir-faire des équipes marocaines, apprécié par les productions étrangères, autant de facteurs qui justifient l'engouement pour la destination Maroc. Selon lui, la consécration par le statut de "Country in Focus" à l'EFM vient renforcer le rayonnement du Royaume et accroître son attractivité afin d'attirer davantage de tournages internationaux.

S'agissant de la délégation marocaine, M. Benjelloun a relevé la participation de dix producteurs, porteurs de projets en fiction, en documentaire et en séries à dimension internationale, dont six femmes, parmi lesquels de jeunes producteurs émergents dotés d'un fort potentiel, aux côtés de professionnels

expérimentés rompus aux coproductions internationales.

M. Benjelloun a précisé que cette participation vise à nouer des relations et à établir des coproductions, tout en mettant en avant le Maroc comme terre de tournage.

Plusieurs personnalités éminentes du 7^e art en Allemagne, dont la directrice de la Berlinale, l'Américaine Tricia Tuttle, et la directrice de l'EFM, Tanja Meissner, ont pris part à la cérémonie de lancement de la participation marocaine en tant que pays à l'honneur de l'EFM, une distinction qualifiée de naturelle par les organisateurs au regard du nombre important de productions internationales accueillies chaque année au Maroc.

La participation du Maroc à l'EFM (12-18 février) mettra en avant les mécanismes nationaux de coproduction et de financement du CCM, ainsi que l'expertise du Royaume en matière de tournages internationaux, alors que le Royaume compte désormais parmi les destinations privilégiées des productions étrangères.

Composée de producteurs confirmés et d'une nouvelle génération de professionnels, la délégation marocaine présentera des œuvres de fiction, des documentaires, des séries et des projets en développement, dont certains en phase de post-production, avec pour objectif de renforcer les coproductions et les partenariats internationaux.

En marge de l'EFM, des rencontres professionnelles et des tables rondes réuniront des acteurs marocains et allemands du secteur en perspective de collaborations futures.

Par ailleurs, le film "The Mirage" (1979) d'Ahmed Bouanani a été sélectionné dans la section "Berlinale Classics", dédiée aux œuvres patrimoniales restaurées, où il sera projeté en première mondiale dans une version nouvellement restaurée.

La libéralisation du marché de l'art au centre d'une rencontre-débat à Marrakech

La libéralisation du marché de l'art et les mécanismes à même de favoriser une meilleure mobilité des œuvres ont été au centre d'une rencontre-débat, organisée mercredi à Marrakech, avec la participation de plusieurs acteurs institutionnels et professionnels du secteur.

Placé sous le thème "Libéralisation du marché de l'art : enjeux et freins à la mobilité des œuvres", cet événement s'inscrit dans le cadre de la 3^e étape du programme Caravane "Comprendre les industries cultu-

relles et créatives (ICC)", porté par la Fédération des industries culturelles et créatives (FICC - CGEM), en partenariat avec l'Union européenne.

Réunissant des représentants de galeries, des curateurs, des institutions culturelles, des fondations et des collectionneurs, cet espace d'échange a permis d'examiner les principaux défis entravant la circulation des œuvres, notamment en matière de cadres réglementaires et contractuels, ainsi que les leviers susceptibles de renforcer l'attractivité du marché

marocain de l'art à l'échelle internationale.

Intervenant à l'ouverture de cette rencontre, le président de la FICC, Fihri Kettani, et l'attachée de coopération en charge des secteurs Culture, Jeunesse et Emploi à la Délégation de l'Union européenne au Maroc, Eloisa Astudillo, ont souligné l'importance de construire un environnement plus lisible, plus fluide et mieux sécurisé, capable de transformer la visibilité internationale en résultats concrets pour les artistes et les opérateurs.

Par la suite, une table ronde a réuni plusieurs intervenants qui ont mis en lumière les enjeux liés à la lisibilité des cadres réglementaires et contractuels, ainsi qu'aux conditions nécessaires pour améliorer la mobilité des œuvres et renforcer l'attractivité du marché marocain de l'art à l'échelle internationale.

A travers cette rencontre-débat, la FICC et ses partenaires réaffirment la nécessité d'une approche concertée entre acteurs publics et privés afin de faire évoluer le cadre réglementaire et d'inscrire durablement le

Maroc dans les circuits internationaux de création, de diffusion et d'échange artistique.

La Caravane "Comprendre les ICC" accompagne la structuration et la régionalisation des ICC au Maroc, en mobilisant les acteurs publics et privés autour d'échanges, de diagnostics partagés et de leviers opérationnels.

Chaque étape entend renforcer les écosystèmes créatifs régionaux et accroître la contribution des ICC à l'économie nationale, à l'emploi et au rayonnement international du Royaume.

Shakira annoncée pour un méga-concert gratuit à Rio en mai

La chanteuse colombienne Shakira se produira le 2 mai prochain lors d'un concert gratuit sur la plage de Copacabana, à Rio de Janeiro, dans le cadre de l'événement musical «Todo Mundo no Rio», a annoncé mercredi le maire Eduardo Paes.

Ce rendez-vous annuel en plein air a déjà accueilli des stars internationales telles que Madonna en 2024 et Lady Gaga en 2025, attirant respectivement environ 1,6 million et 2,1 millions de spectateurs sur le front de mer emblématique de la métropole brésilienne.

La venue de Shakira met fin aux spéculations qui évoquaient d'autres artistes internationaux. L'interprète de «Hips Don't Lie» et «Waka Waka» se produira dans le cadre de sa tournée mondiale «Las Mujeres Ya No Lloran World Tour», entamée l'an dernier.

Pour l'édition 2026, le maire de Rio, Eduardo Paes, avait attisé la curiosité des fans en publiant sur les réseaux sociaux une vidéo créée par intelligence artificielle le montrant aux côtés de Shakira, mais aussi de Britney Spears, Beyoncé, Justin Bieber et Rihanna.

La tournée avait débuté à Rio de Janeiro le 11 février 2025, avec un concert au stade Nilton Santos. Depuis, l'artiste colombienne enchaîne les dates en Amérique latine avant de poursuivre en mars et avril au Moyen-Orient.



2^{ème} Symposium de sculpture et de céramique

Hommage aux artistes Abdelhaq Sijelmassi et Abdelkrim Ouazzani

Avec le soutien du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication – Département de la Culture, en partenariat avec la Commune de Casablanca et en collaboration avec la Société de développement local Casablanca animation et événements (Casa Events) ainsi que l'École supérieure des Beaux-Arts de Casablanca, l'Association Atelier Athar Art organise la deuxième édition du Symposium de sculpture et de céramique. Cet événement se tiendra dans l'espace patrimonial de l'ancienne Cathédrale du Sacré-Cœur, du 12 au 15 février 2026.

Cette édition rend hommage à l'un des pionniers majeurs de la sculpture marocaine contemporaine, Abdelkrim Ouazzani, dont les œuvres ont profondément marqué l'histoire des arts plastiques, établissant de nouvelles références visuelles. L'événement est également dédié à l'artiste Abdel-

haq Sijelmassi, reconnu pour son parcours exceptionnel qui marie héritage esthétique et exploration créative, illustrant une rencontre harmonieuse entre tradition ancrée et modernité innovante. En mettant en lumière ces deux grandes figures, le symposium réaffirme son engagement envers les valeurs de gratitude et de reconnaissance, tout en créant un espace artistique où mémoire et imagination se rejoignent.

L'objectif de ce forum est de redonner une place de choix aux arts de la sculpture et de la céramique, à travers une série d'événements marquants. Une exposition collective réunissant des artistes marocains et internationaux sera organisée, accompagnée d'un colloque spécialisé sur le thème «Sculpture et céramique artistique : expériences créatives et valeurs esthétiques», qui se déroulera ce vendredi en matinée. Ce colloque s'inscrit dans une dé-

marche d'analyse approfondie des expériences d'artistes ayant fait évoluer ces disciplines, les enrichissant avec des expressions contemporaines. La discussion réunira des chercheurs et critiques d'art venus du Maroc et d'ailleurs.

En complément, un atelier artistique sera animé à destination des étudiants de l'École supérieure des Beaux-Arts de Casablanca. Parallèlement, des sessions de formation seront dirigées par des artistes reconnus tels que l'artiste japonaise Ichiko Inose, le créateur canadien Michel Gautier ainsi que des artistes marocains de renom.

Le symposium devait s'ouvrir par une exposition inaugurale dans le cadre patrimonial de l'ancienne Cathédrale du Sacré-Cœur. Ce rendez-vous artistique original se poursuivra à l'École supérieure des Beaux-Arts jusqu'au 28 février 2026. Cette exposition repré-

sente un carrefour esthétique majeur où des artistes aux horizons variés dialogueront à travers leurs œuvres. Les participants y exploreront des approches nouvelles oscillant entre imaginaire et réalité, faisant preuve d'innovation tout en maîtrisant les techniques classiques. Une rencontre conviviale avec les artistes honorés est également prévue vendredi après-midi.

Enfin, plusieurs lieux emblématiques de Casablanca ont été sélectionnés pour accueillir les activités du symposium. Le jardin de l'École supérieure des Beaux-Arts ainsi que la salle d'exposition Farid Belkhaia offriront un cadre propice à des interactions riches entre les artistes, le public, les professionnels et les acteurs culturels locaux, nourrissant des échanges dynamiques et créatifs tout au long de cet événement incontournable.

Bouillon de culture

Publications

Des publications du Centre Aglou pour la recherche et la documentation ont été présentées, mardi, à l'Institut Royal de la culture amazighe (IRCAM), en présence d'un parterre de chercheurs.

Il s'agit notamment de l'ouvrage «Aglou, patrimoine et figures – première partie, la médecine traditionnelle et ses spécialités», réalisé par un collectif de chercheurs, ainsi que des ouvrages «Aklou, patrimoine et figures – deuxième partie: Les gestionnaires des affaires locales» et «Aklou, patrimoine et figures – quatrième partie: Danses et jeux équestres», réalisés par Jamiâ Benidir.

Dans ce sens, des chercheurs du Centre d'études anthropologiques et sociologiques relevant de l'Institut, dont Mbark Wanaïm, Mohamed Oubenâal, Hamou Belgazi et Al-Khatir Abou El Kacem, ont passé en revue les principaux axes de ces ouvrages et leur lien étroit avec le champ culturel amazigh.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur du Centre d'études anthropologiques et sociologiques, Mbark Wanaïm, a précisé que cette rencontre vise à offrir l'opportunité à certains centres de recherche régionaux de mettre en avant l'intérêt qu'ils accordent à la promotion du patrimoine, de la langue et de la culture amazighs.

Et d'ajouter que le Centre Aglou pour la recherche et la documentation œuvre, depuis plusieurs années, à collecter le patrimoine oral reflétant les traditions et coutumes de la région d'Aglou, soulignant que ces publications revêtent une importance particulière du fait qu'elles ont été réalisées sur le terrain.

De son côté, le président du Centre d'Aglou, Mohamed Benidir, a affirmé que cette rencontre est l'occasion de mettre en exergue les travaux réalisés par le centre, fondé en 2011, qui s'intéresse au patrimoine, particulièrement à la culture d'Aglou et de Souss.

Roman

Un nouveau roman de l'écrivain marocain Driss Ksikes, intitulé «Les textures du chaos», et traduit en arabe par Mahmoud Hamdan, vient de paraître aux éditions Le Fenec.

Cet ouvrage de 128 pages, explore «la place et le rôle de l'art en temps de crise, où les œuvres artistiques, de la musique au théâtre, deviennent des outils de résistance ou de désinformation, et des miroirs qui révèlent les profondes mutations dans la relation de l'homme à lui-même et au monde qui l'entoure».

— Tu n'es pas digne de prononcer ce nom, s'écria Trenmor dont le visage fut à l'instant inondé de larmes. Malheureux déclamateur, tu le prononces avec ces yeux secs ! Tu ne songes qu'à justifier ton doute impie, et tu ne vois dans ce cadavre étendu dans le cercueil qu'un objet d'horreur au souvenir duquel tu voudrais échapper ! Ah ! tu n'as pas compris cette âme sublime, puisque tu veux la déshériter de son immortel héritage ; et tu n'as pas compris non plus ton rôle angélique sur la terre, puisque tu doutes des fruits qu'un tel exemple doit produire. Ô justice de Dieu, n'écoute pas ces blasphèmes ! Ô habitant du ciel, ô mon fils Edméo, tu es heureux, toi, de ne pas les entendre !... »

Valmarina se laissa tomber sur la terre, et, ramené au souvenir d'Edméo de la manière la plus douloureuse, il croisa ses mains avec force sur sa large poitrine pour y refouler ses sanglots. On eût dit qu'il voulait retenir dans son cœur sa foi ébranlée par le blasphème. Il soutenait une agonie terrible comme le Christ à l'heure du calice empoisonné.

Sténio pleurait aussi, car il était bon et sensible ; mais il attachait à ses larmes plus de prix qu'elles ne valaient. C'étaient des larmes de poète qui coulaient aisément et qui lavaient mollement la trace de ses douleurs. Il ne comprenait pas les larmes de cet homme fort et généreux, qui ne pouvaient pas le soulager et qui retombaient sur le cœur comme une pluie de feu. Il ne savait pas que les douleurs combattues et comprimées de la force, sont plus vives et plus dévorantes que celles auxquelles on donne un libre cours. La destinée de Sténio était de nier ce qu'il ne connaissait pas. Il crut que Trenmor rougissait d'un instant de pitié, et que, dans son héroïsme farouche, il immolait le souvenir d'Edméo dans son cœur comme il avait immolé sa vie dans le combat. Il s'éloigna triste, mécontent, malheureux aussi, car il avait de nobles instincts, et son âme était faite pour de nobles croyances... Il entra vers minuit dans le salon de Pulchérie. Elle était seule devant sa toilette, rêveuse et mélancolique. En voyant Sténio, qu'elle avait cru mort, apparaître derrière elle dans sa glace, elle crut voir un spectre, poussa un cri perçant, et tomba évanouie sur le parquet.

« Digne accueil ! dit Sténio. »

Et, se jetant sur un sofa sans songer à la relever, il s'endormit accablé de fatigue, tandis que les femmes de Pulchérie s'empresaient à la secourir.

LI.

« Tu dis, ma chère enfant, que ta sœur est morte ? Quelle sœur ? est-ce que tu as une sœur ? toi ? »

— Sténio, répondit Pulchérie, est-il possible que tu accueilles avec tant d'indifférence une telle nouvelle ! Je te dis que Lélia n'est plus, et tu feins de ne pas me comprendre !

— Lélia n'est pas morte, dit Sténio en secouant la tête. Est-ce que les morts peuvent mourir ?

— Cesse, malheureux, d'augmenter ma douleur par ton air de raillerie, répondit la Zinzolina. Ma



sœur n'est plus, je le crois... tout porte à le croire ; et quoiqu'elle fût hautaine et froide, comme tu l'es souvent à son exemple, Sténio, c'était un grand cœur et un esprit généreux. Elle avait manqué d'indulgence pour moi jadis ; mais lorsque je la retrouvai, l'an dernier, au bal de Bambucci, elle semblait voir la vie plus sagement, elle s'ennuyait de sa solitude, et ne s'étonnait plus que j'eusse pris une route opposée à la sienne.

— Je vous fais mon compliment à l'une et à l'autre, dit Sténio avec un sérieux ironique. Vos cœurs étaient faits pour s'entendre, et il est fâcheux qu'une si touchante harmonie n'ait pu durer davantage. Or donc la belle Lélia est morte. Console-toi, ma charmante, il n'en est rien. J'ai vu hier quelqu'un qui est toujours bien informé à son égard, et Lélia a, je crois, plus envie de vivre à l'heure qu'il est qu'il ne convient à une personne d'un si grand caractère.

— Que veux-tu dire ? s'écria Pulchérie, tu as des nouvelles de Lélia ? tu sais où elle est, ce qu'elle est devenue ?...

— Oui, j'ai des nouvelles vraiment intéressantes, répondit Sténio avec une nonchalance superbe. D'abord je ne sais pas où elle est, on n'a pas daigné me le dire, peut-être parce que je n'ai pas songé à le demander... Quant à ce qu'elle est devenue, je crois qu'elle est devenue de plus en plus ennuyée de son rôle majestueux, et qu'elle ne serait pas fâchée si j'étais assez sot pour m'en soucier...

— Tais-toi, Sténio : s'écria Pulchérie, tu es un fat... Elle ne t'a jamais aimé... Et pourtant, ajouta-t-elle après un instant de silence, je ne répondrais pas que ses dédains ne cachassent une sorte d'amour à sa manière. Rien ne m'ôtera de l'esprit que mon triomphe sur elle, à ton égard, l'ait profondément blessée ; car pourquoi serait-elle partie sans me dire adieu ? Comment, depuis plus d'un an qu'elle est absente, ne m'aurait-elle pas envoyé un souvenir, elle qui avait semblé heureuse de me retrouver ? Tiens, Sténio, maintenant que tu me rassures et me consoles en m'apprenant qu'elle vit, je puis te dire ce que j'ai pensé lorsqu'elle a disparu si étrangement de cette ville.

— Étrangement, pourquoi étrangement ? Rien de ce que fait Lélia n'a droit d'étonner ; ses actes diffèrent de ceux des autres, mais son âme n'en diffère-t-elle pas aussi ? Elle part tout à coup, et sans dire adieu à personne, sans voir sa sœur, sans adresser un mot d'affection à celui qu'elle disait chérir comme son fils : quoi de plus simple ? Son généreux cœur ne se soucie de personne ; sa grande âme ne connaît ni l'amitié, ni les liens du sang, ni l'indulgence, ni la justice...

— Ah ! Sténio, comme vous l'aimez encore, cette femme dont vous dites tant de mal !... Comme vous brûlez d'aller la rejoindre !... »

Sténio haussa les épaules, et sans daigner repousser le soupçon de Pulchérie : « Voyons votre idée, ma respectable dame, lui dit-il ;

vous aviez tout à l'heure une idée...

— Eh bien, dit Pulchérie, j'ai pensé, et d'autres que moi l'ont pensé aussi, que, saisie d'un accès de désespoir, et quittant tout à coup les fêtes de la villa Bambucci, elle avait été...

— Se jeter à la mer, comme une nouvelle Sapho ! s'écria Sténio avec un rire méprisant. Eh bien, je le voudrais pour elle ; elle aurait été femme un instant dans sa vie.

— Avec quel sang-froid vous accueillez cette idée ! dit Pulchérie effrayée. Êtes-vous bien sûr que Lélia est vivante ? Celui qui vous l'a dit en était-il bien sûr lui-même ? Écoutez, vous ne savez pas les détails de sa fuite. On ne les a pas sus pendant longtemps, parce que, dans la maison de Lélia, tout est muet, grave et méfiant comme elle. Mais enfin, à force de l'attendre, ses serviteurs effrayés ont commencé à la chercher, à la demander, à confier enfin leurs inquiétudes, et à raconter ce qui s'était passé... Écoutez et juge : La troisième nuit des fêtes du prince Bambucci, tu soupas chez moi... tu t'en souviens, et, pendant ce temps, elle parut au bal, plus belle, plus calme, plus parée que jamais, dit-on... Elle comptait te trouver là sans doute, et elle ne t'y trouva pas. Eh bien, cette nuit-là, Lélia ne rentra pas chez elle, et depuis cette nuit-là personne ne l'a revue.

— Quoi ! elle partit toute seule, et ainsi parée, à travers les champs ? dit Sténio ; votre récit n'est pas vraisemblable, ma chère dame. Il a bien dû se trouver dans le bal quelque cavalier assez galant pour la reconduire.

— Non, Sténio, non ! personne ne l'a reconduite, et elle n'a pas donné signe de vie depuis cette nuit-là. Ses serviteurs l'attendent, son palais est ouvert à toute heure, et sa camériste veille auprès du foyer. Ses chevaux frappent du pied dans ses écuries, et c'est le seul bruit qui interrompe le morne silence de cette maison consternée. Son majordome touche ses revenus et entasse l'or dans les caisses, sans que personne lui en demande, compte ou lui en dicte l'emploi. Les chiens hurlent, dit-on, dans les cours, comme s'ils voyaient errer des spectres. Et quand un étranger se présente à la porte pour visiter cette riche demeure, les gardiens épouvantés accourent à sa rencontre, et l'interrogent comme un messager de mort.

— Tout cela est fort romantique, dit Sténio ; vous possédez vraiment le style moderne, ma chère. Fi ! Pulchérie, est-ce que tu deviens bas-bleu ? À l'heure qu'il est, Lélia fait fureur dans quelque concert à Londres, ou bien elle joue nonchalamment de l'éventail dans les salons de tertulia à Madrid ; mais je suis sûr qu'elle ne possède pas mieux que toi la grimace inspirée et le jargon byronien.

— Sais-tu où l'on a retrouvé ce bracelet ? dit Pulchérie en montrant à Sténio un cercle d'or ciselé qu'il avait longtemps vu au bras de Lélia.

— Dans l'estomac d'un poisson ? dit Sténio en poursuivant sa raillerie.

(A suivre)

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
Province de Driouch
Cercle de Driouch Aljanouba
Caidat d'Ain Zohra
Commune d'Ain Zohra



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N° 02/2026

Le 09 Mars 2026 à 11 heure, Il sera procédé en séance publique, dans la salle de réunion de la Commune d'Ain Zohra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert National sur offres de prix, pour :

« Travaux de construction d'un Dalot sur oued boubarran au douar ouled nassar à la C.T d'Ain Zohra, province de Driouch »

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de (302 604,00) trois cent deux mille six cent quatre dirhams. Toutes Taxes Comprises

Le cautionnement provisoire est fixé à 6.000,00 Dhs (Six mille Dirhams)

Il est exigé des concurrents la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification, dans le secteur, classe et qualification suivante :

Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
D - CONSTRUCTION D'OUVRAGES D'ART	D1-OUVRAGES D'ART COURANTS EN BETON ARME	5

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32,34, et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément à l'Arrêté du Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget n°1692-23 du 4 Hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 705/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE LAAYOUNE SAKIA EL HAMRA
PROVINCE DE TARFAYA
CONSEIL PROVINCIAL DE TARFAYA

AVIS D'UNE APPEL D'OUVERT OUVERT INTERNATIONAL N° :01/CPT/2026
« ALLOTI »

Le 06/03/2026 à 12H00, Il sera procédé, dans la salle de réunion de conseil provincial de Tarfaya, à l'ouverture des plis relatifs l'appel d'offre ouvert international alloti : « TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES COMMUNES RELEVANT DE LA PROVINCE DE TARFAYA – ALLOTI », les travaux de la mise à niveau seront répartis en trois lot, comme suit :

N° LOT	DESIGNATION	CAUTIONNEMENT PROVISOIRE EN DH	ESTIMATION EN DH TTC
1	TRAVAUX DE MISE A NIVEAU A LA COMMUNE D'AKHFENNIR	150 000.00	12 015 243.39
2	TRAVAUX DE MISE A NIVEAU A LA COMMUNE DE TARFAYA	250 000.00	22 515 636.34
3	TRAVAUX DE MISE A NIVEAU A LA COMMUNE DE TAH	200 000.00	16 068 440.32

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34 et 135 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les dossiers du concours peuvent être retirés aux bureaux du conseil provincial de Tarfaya à l'adresse sus-indiquée ou téléchargés sur le Portail des Marchés Publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 05 de règlement de la consultation.

N° 707/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
CERCLE TAINESTE
CAIDAT BAB EL MROUJ
COMMUNE TAIFA

Avis d'appel d'offres ouvert national
N° 02/2026/CT

Le 16 Mars 2026 à 11 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Commune de TAIFA l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PAR BORNE FONTAINE DE DOUAR FLALKA (GZOULA) RELEVANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE TAIFA, PROVINCE DE TAZA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : HUIT CENT VINGT TROIS MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT DIRHAMS (823.680,00DH).

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : SEIZE MILLE QUATRE CENT DIRHAMS (16400,00) DHS

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les concurrents doivent transmettre par voie électronique leurs plis à partir le portail des marchés public (www.marchespublics.gov.ma) au maître d'ouvrage .

Pour le dossier technique, les concurrents doit produire les attestations de la référence des travaux assimilés.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de la consultation.

N° 706/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
et de la Protection sociale
Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale à la Région de Rabat -Sakia El Hamra
الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا
Service des Ressources Humaines et du Contentieux
مصلحة الموارد البشرية والمحتوى



الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

الجهة الجهوية للصحة والحماية الاجتماعية بجهة الرباط-سكيا الحامرا

N° 020/PC

Royaume du Maroc
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION ET DE
FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale
de Safi
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
OUVERTE
N° 01/S/CA/2026

Le 10/03/2026 à 10:30, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimachk n°1 SAFI, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la Consultation Architecturale ouverte pour : Etudes Architecturales et Suivi des Travaux d'extension de 32 (Trente Deux) salles de classe ordinaire et 4 (Quatre) Salle d'enseignement scientifique avec Salle de préparation (labo) aux établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale de Safi, AREF M/S, Province Safi Région M/S

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 6 500 000,00 (Six Million Cinq Cent Mille Dirhams).
Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : -Soit envoyer leurs plis par

courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité ;
-Soit les déposer contre récépissé au service précité ;
-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°7 du règlement de la consultation architecturale.

N° 708/PA

Royaume du Maroc
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION ET DE
FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi
Appel D'offres Ouvert
National Sur Offres
De Prix
N° 03/S/2026 en Lot
unique

Le 11/03/2026 à 11:00, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimachk n°1 SAFI, à l'ouverture d'Appel D'offres Ouvert National Sur Offres De Prix pour : Elaboration des Etudes techniques et suivi des travaux d'extension de 32 (Trente Deux) salles de classe ordinaire et 4 (Quatre) Salle d'enseignement scientifique avec Salle de préparation (labo) aux établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale de Safi, AREF M/S, Province Safi Région M/S

- Estimation des Coûts des prestations en Dirhams TTC est de: 193 000,00 (Cent Quatre Vingt Treize Mille Dirhams).
- Cautionnement provi-

soire est de: 3 300,00 (Trois Mille Trois Cent Dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément à l'Arrêté du Ministre Délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget n°1692-23 du 4 hijra 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.
Le dossier technique doit comprendre :

- Les certificats d'agrément, établis conformément à l'arrêté du Ministre de l'Équipement et des Transports n°1003-15 du 20 jourmada 1 1436 (11 mars 2015) complétant le tableau annexé au décret n° 2-98-984 du 4 hijra 1419 (22 mars 1999) instituant pour la passation de certains marchés de services pour le compte de l'Etat, un système d'agrément des personnes physiques ou morales exécutant des prestations d'études et de maîtrise d'œuvre :
- D14 (Calcul des structures pour bâtiments à tous usages)
- D15 (Courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages)
- D16 (Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages)

N° 709/PA

Royaume du Maroc
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi

Appel D'offres Ouvert National Sur Offres De Prix N° 06/S/2026 en Deux (02) lots séparés

Le 13/03/2026 à 10:00, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimachk n°1 SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix en Deux (02) lots séparés, pour :

Lot n°	Objet	Estimation des coûts des prestations en Dirhams TTC	Cautionnement provisoire
1	Contrôle et optimisation des études techniques et contrôle des Travaux De Construction Du Lycée Qualifiant Abdellah Kanoun à la Commune Territoriale OULED SALMANE, Province Safi Région M/S.	110 000,00 Cent Dix Mille dirhams	1 900,00 Mille Neuf Cent Dirhams
2	Contrôle et optimisation des études techniques et contrôle des Travaux De Construction Du lycée qualifiant Salman Al-Farisi à la Commune Territoriale Safi, Province Safi Région M/S.	100 000,00 Cent Mille dirhams	1 700,00 Mille Sept Cent Dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément à l'Arrêté du Ministre Délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget n°1692-23 du 4 hijra 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 712/PA

Royaume du Maroc



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi

Appel D'offres Ouvert National Sur Offres De Prix N° 04/S/2026 En Deux (02) lots séparés

Le 12/03/2026 à 10:00, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimachk n°1 SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix en Deux (02) lots séparés, pour :

Lot n°	Objet	Estimation des coûts des prestations en Dirhams TTC	Cautionnement provisoire
1	Etude Géotechnique, Réception De Fonds De Fouilles Et Contrôle De La Qualité Des Travaux d'extension de 32 (Trente Deux) salles de classe ordinaire et 4 (Quatre) Salle d'enseignement scientifique avec Salle de préparation (labo) aux établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale de Safi, AREF M/S, Province Safi Région M/S	90 000,00 Quatre Vingt Dix Mille dirhams	1 500,00 Mille cinq Cent Dirhams
2	Etude Géotechnique, Réception De Fonds De Fouilles Et Contrôle De La Qualité Des Travaux de construction Du Lycée Qualifiant Salman Al-Farisi à la Commune Territoriale SAFI, Province Safi Région M/S.	150 000,00 Cent Cinquante Mille dirhams	2 400,00 Deux Mille Six Cent Dirhams

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 135 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n°1692-23 du hijra 23guin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures , des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°6 du règlement de la consultation

N° 710/PA

Royaume du Maroc



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi

Appel D'offres Ouvert National Sur Offres De Prix N° 05/S/2026 En Deux (02) lots séparés

Le 12/03/2026 à 11:00, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimachk n°1 SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix en Deux (02) lots séparés, pour :

Lot n°	Objet	Estimation des coûts des prestations en Dirhams TTC	Cautionnement provisoire
1	Elaboration des Etudes techniques et suivi des travaux de construction Du Lycée Qualifiant Abdellah Kanoun à la Commune Territoriale OULED SALMANE, Province Safi Région M/S.	260 000,00 Deux Cent Soixante Mille dirhams	5 000,00 Cinq Mille Dirhams
2	Elaboration des Etudes techniques et suivi des travaux de construction Du lycée Qualifiant Salman Al-Farisi à la Commune Territoriale SAFI, Province Safi Région M/S.	204 000,00 Deux Cent Quatre Mille dirhams	3 500,00 Trois Mille Cinq Cent Dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément à l'Arrêté du Ministre Délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget n°1692-23 du 4 hijra 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

Le dossier technique doit comprendre :

- Les certificats d'agrément, établis conformément à l'arrêté du Ministre de l'Équipement et des Transports n°1003-15 du 20 jourmada 1 1436 (11 mars 2015) complétant le tableau annexé au décret n° 2-98-984 du 4 hijra 1419 (22 mars 1999) instituant pour la passation de certains marchés de services pour le compte de l'Etat, un système d'agrément des personnes physiques ou morales exécutant des prestations d'études et de maîtrise d'œuvre :
- D14 (Calcul des structures pour bâtiments à tous usages)
- D15 (Courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages)
- D16 (Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages)

N° 711/PA

FIDUCIAIRE
AL MOUHAJIDINE, 149
AVENUE LALLA YACOUT
6EME ETAGE
BUREAU 183-184
CASABLANCA
TEL : 06-61-97-22-09

Constitution de la
STE DISLED SARL AU
1/ Il a été établi les statuts
d'une société SARL AU
ayant les caractéristiques
suivantes :

Dénomination : DISLED
SARL AU
Objet : Agence de Publicité
Siège social : 10 Rue Liberté
3ème Etage n° 05 Casa-
blanca

Durée : 99 années à compter
du jour de sa constitution
Capital social : 100.000,00
DHS divisé en 1000 parts so-
ciales de 100 DHS chacune
souscrites et libérées comme
suit :

Mr Zakaria NJIMA : 1000
parts
Total 1000 parts
Total des parts : 1000 Parts
sociales

Année sociale : Du 1er jan-
vier au 31 décembre
Gérance : La société a
nommé Mr Zakaria NJIMA
comme gérant de la société.
Le dépôt légal a été effectué
au greffier du tribunal de
Casablanca sous le n°
1011630 le 10/02/2026

N° 722/PA

FiduExpress
Cabinet de Travaux
Comptables, Juridiques
& Fiscaux

SAGRIMED SARL AU
Aux termes d'un acte SSP
du 04/02/2026, l'associé
unique de la société décide
ce qui suit :

* Le transfert du siège social
de la société de HASSANIA
1 N°82 ETG 2 MOHAMME-
DIA à LOTISSEMENT
MASSIRA AL KHADRA
FB29 ETG1 APPT N°07 -
MOHAMMEDIA.
Dépôt légal : Le dépôt légal
a été effectué au greffe du
tribunal de première ins-
tance de Mohammedia le
11/02/2026 sous les Numé-
ros 315

N° 723/PA

NADOR DES COMPTES
CESSION DE PARTS
SOCIALES,
NOMINATION D'UN
GERANT ET
MODIFICATIONS
STATUTAIRES

R.C. NADOR N° 9447
I/ Par acte S.S.P en date à
Nador du 10/12/2025, M.
OUALI MOHAMED a cédé
200 parts de 100 dh chacune
lui appartenant dans la Sté
«ALIAMAR» au profit de
MME. OUALI SAMIRA.
II / Les associés réunis en
même date ont décidé :

- De ratifier la cession de
parts consentie par Mr.
OUALI MOHAMED au
profit de MME. OUALI SA-
MIRA.

- De nommer Madame.
OUALI SAMIRA en qualité
de co-gérante pour une
durée illimitée.
- D'adopter à compter de
ce jour la forme d'une SARL
pluripersonnelle
- De modifier en consé-
quence des présentes les
articles 6, 7 et 15 des statuts.

III/ Le dépôt légal a été ef-
fectué au GT de 1ère Ins-
tance de Nador le 17/12/2025 sous le N°
11548
POUR EXTRAIT ET MEN-
TION

N° 724/PA

Msc MAROC
Tenue de comptabilité
assistance fiscale
et juridique
TEL 0522658116
GSM 0678738632
« HARVEST CHAOUIA
S.A.R.L. »
CONSTITUTION
RC : 715799 IF 71836789 TP
35505336

Aux termes d'un acte sous
seing privé, établi à Casa-
blanca en date du 15 JAN-
VIER 2026, les associés de
ladite société a décidés la
création d'une société dont
les caractéristiques princi-
pales sont :

1- FORME JURIDIQUE :
La société prend la forme
d'une société à responsabi-
lité limitée qui sera régie par
la loi marocaine et par les
présents statuts.

2- CAPITAL SOCIAL :
Le capital social est fixé à
100.000,00 dh

OBJET SOCIAL :
La société a pour objet social
: cultures permanentes,

3- DENOMINATION :
La société prend la dénomi-
nation suivante : « HAR-
VEST CHAOUIA SARL »
société à responsabilité li-
mitée

4- SIEGE SOCIAL :
Le siège social est fixé au :

174, BD ZERKOUNI ET
MOUSSA BNOU NOUS-
SAIR, 1ER ETAGE, APPAR-
TEMENT 2,

CASABLANCA – MAROC
5- LA DUREE :
La société est constituée
pour une durée de 99 années
à compter du jour de son
immatriculation au registre
de commerce.

6- ANNEE SOCIALE :
Du premier janvier au 31 dé-
cembre de chaque année.

7- GERANCE :
La société sera gérée par MR
MOHAMMED RIZQI Ma-
roccain, née à SBATA, le
17.10.1983, Titulaire de CIN
N° BH427294 demeurant à
JAMILA 7 RUE 31 N 59 CD
CASABLANCA.

Le dépôt légal est effectué au
tribunal de commerce de
Casablanca le 10 février 2026
sous le numéro 1011967.

N° 625/PA

Avis d'ouverture d'une
succursale :
ENEGREEN SPA
Sise à VIA ARCHIMEDE
N.57, MILAN, ITALIE
Capital Social 5.000.000,00
Euros entièrement libérés
Enregistré au Registre des
Entreprises de Milan
n.10789130969

Aux termes du Conseil
d'Administration du 27 dé-
cembre 2025 de la société
ENEGREEN SPA, au capital
social de 5.000.000 Euros,
dont le siège social est en Ita-
lie, Via Archimede N.57,
Milan, il a été décidé :

- L'ouverture d'une suc-
cursale, sous la dénomination
EUROPEAN NE MAROC,
sise à Casablanca, 10 Rue Li-
berté, 3ème Etage, Appt. N. 5

- La nomination de Mon-
sieur LOMI Lino, de natio-
nalité Italienne, demeurant
en Italie, Strada Provinciale
26 N°31, 26823 Castiglione
d'Adda (LO), Italie titulaire
du Passeport N. YB6749185,
en qualité de Gérant de la
succursale au Maroc

Activité : conception,
construction, rénovation
d'installations électriques et
ouvrages de construction
Le dépôt légal a été effectué
au Registre de Commerce de
Casablanca et la succursale a

N° 728/PA

été enregistrée sous le nu-
méro 715131

N° 726/PA

AVIS DE MODIFICATION
« MESAYOU »
DISSOLUTION
ANTICIPÉE

Le Procès-Verbal de la dé-
cision de l'associé unique, en
date du 05/02/2026 de la
société « MESAYOU » im-
matriculée au Registre de
Commerce de CASA-
BLANCA sous N°454801, au
capital social de 200 000,00
dirhams, sise à Casablanca,
25 LOT AL MAWLID RUE
IBNOU KATIR RDC RES
AL KHAIR MAARIF EX-
TENSION, a décidé ce qui
suit :

- Dissolution anticipée de la
société.

- Désignation de Mme BEN-
NANI ASSIA, titulaire de la
CIN N°C138981 en qualité
de liquidatrice.

- Fixation du siège de li-
quidation à Casablanca, 25 LOT
AL MAWLID RUE IBNOU
KATIR RDC RES AL
KHAIR MAARIF EXTEN-
SION.

Le dépôt légal a été effectué
au greffe du Tribunal de
Commerce de Casablanca, le
11/02/2026 sous N° 1012103

N° 727/PA

PLANET PIZZA III SARL
AU

- Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
22/01/2026 à Casablanca, il
a été constitué une société
S.A.R.L AU ayant les carac-
téristiques suivantes :

DENOMINATION : PLA-
NET PIZZA III SARL AU
SIEGE SOCIAL :
26 AV MERS SULTAN ETG
1 APPT 3 CASABLANCA.

OBJET SOCIAL :

• La restauration et exploi-
tation de restaurants.

CAPITAL SOCIAL :
100.000,00dh DH divisé en
(100) parts sociales, de 1000
Dhs chacune répartit
comme suit :

- MULTI FOOD GROUP SA
de la somme en espèces de
100 000, 00.DHS

GERANCE :
Mr Bensouda Taoufik gérant
de la Sté MFG VIVO HOL-
DING est nommé comme
gérant unique de la société
pour une durée illimitée.

6) LA DUREE : 99 ans.

- Le dépôt légal a été ef-
fectué au tribunal de commerce
de Casablanca le
11/02/2026 sous n° 1012096,
RC n° 715679.

Pour extrait et mention.
N° 728/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'intérieur
Wilaya de la Région
Casablanca-Settat
Province de Settat
Commune de Ben Ahmed
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ
SUR OFFRES DE PRIX N°
01/BAH/2026

Le 25/02/2026 à 11heures,
il sera procédé, dans la salle
des réunions de la Com-
mune de Ben Ahmed à l'ou-
verture des plis relatif à
l'Appel d'Offres Ouvert
Simplifié sur offres de prix
pour l'Achat des Bacs à Or-
dures et Barrières Métal-
lique au profit de la
Commune Ben Ahmed pro-
vince de Settat

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
7000,00 dhs (Sept Mille Di-
rhams)

L'estimation des coûts des
prestations est fixée à la
somme de 389 760,00dhs
(Trois Cent Quatre Vingt
Neuf Mille Sept Cent
Soixante Dirhams) TTC

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt et retrait
des dossiers des concurren-
ts doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 30, 32, et 35 du décret
n° 2-22-431 du 15 Chaabane
1444 (8 mars 2023), relatif
aux marchés publics.

En effet, le dépôt et le retrait
des plis et des offres des
concurents s'effectuent
pour le présent appel d'of-
fres, obligatoirement par
voie électronique via le por-
tail marocain des marchés
publics : www.marchespublics.gov.ma, dans les con-
ditions fixées par l'article 9 de
l'arrêté de ministre délégué
auprès de la ministre de
l'économie et des finances
chargé du budget n° 1692-
23 du 4 hja 1444 (23 juin
2023) relatif à la dématé-
rialisation des procédures,
des documents et des pièces
relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 6 du règlement
de consultation.

N° 729/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education
Nationale, du Préscolaire
et des Sports

Académie Régionale
d'Éducation et de Forma-
tion Marrakech Safi
Direction Provinciale d'El
Kelaa des Sraghna

Service des Affaires Admi-
nistratives et Financières
Avis d'appel d'offres ou-
vert simplifié

Sur offres des prix N°
16/KS/2026

Le 24/02/2026 à 11 H 30
mn, il sera procédé, au bu-
reau du chef de service des
affaires administratives et
financières, sise à Boulevard
Youssef Ibn Tachafine, El
Kelaa des Sraghna à l'ou-
verture des plis relatif à
l'appel d'offres ouvert sim-
plifié sur offres des prix N°
16/KS/2026, répartie en
deux lots :

- Lot 1 : Etudes topogra-
phiques des terrains réservés
à une école primaire et
deux (2) lycées collégiaux
relevant de la direction pro-
vinciale d'El Kelaa des
Sraghna ;

- Lot 2 : Etudes topogra-
phiques des terrains réservés
aux deux (2) lycées
qualifiants relevant de la di-
rection provinciale d'El
Kelaa des Sraghna.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
« www.marchespublics.gov.ma ».

• L'estimation des coûts des
prestations établit par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :

□ Lot 1 : (41 400,00 DH)
Quarante et un mille quatre
cent dirhams ;

□ Lot 2 : (27 600,00 DH)
Vingt-sept mille six cent di-
rhams.

• Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de :

□ Lot 1 : (800,00 DH) Huit
cent dirhams ;

□ Lot 2 : (500,00 DH) Cinq
cent dirhams.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret n° 2.22.431
du 15 chaabane 1444 (8 mars
2023) relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse :
« www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation.

N° 730/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRI-
CULTURE, DE LA PÊCHE
MARITIME, DU DEVELOP-

PEMENT RURAL ET DES
EAUX ET FORÊTS
OFFICE RÉGIONAL DE
MISE EN VALEUR AGRI-
COLE DU TADLA
N°:/DDA/BAM
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL SUR
OFFRES DE PRIX
N°07/2026/DDA du
09/03/2026

OFFRES OUVERT -
SEANCE PUBLIQUE
-Réservé à la très petite,
petite et moyenne entre-
prise, aux coopératives,
unions de coopératives et
aux auto-entrepreneurs -

Le 09/03/2026 à 10 Heures,
Il sera procédé, dans la salle
de réunions de la Direction
de l'Office Régional de Mise
en Valeur Agricole du Tadal
sise au siège de l'ORMVA
du Tadal, Quartier Admi-
nistratif à Fquih Ben Salah à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert na-
tional sur offres de prix
n°07/2026/DDA du
09/03/2026, pour les pre-
stations d'hébergement, res-
tauration et location des
stands lors des manifesta-
tions agricoles.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
« www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
Neuf Mille Dirhams et zéro
centimes (9.000,00DH)

L'estimation des coûts des
prestations, établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :

- Montant Minimum : Deux
cent quarante-neuf mille
sept dirhams Toutes Taxes
Comprises (249 007,00 DH
TTC).

- Montant Maximum : Qua-
tre cent quatre ving-dix
Huit mille quatorze di-
rhams Toutes Taxes Com-
prises (498 014,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 et 135 du décret n° 2-
22-431 du 15 Chaabane 1444
(8 mars 2023) relatif aux
marchés publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse :
« www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation.

N° 731/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRI-
CULTURE, DE LA PÊCHE
MARITIME, DU DEVELOP-

PEMENT RURAL ET DES
EAUX ET FORÊTS
OFFICE RÉGIONAL DE
MISE EN VALEUR AGRI-
COLE DU TADLA
N°:/DDA/BAM
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL SUR
OFFRES DE PRIX
N°07/2026/DDA du
09/03/2026

OFFRES OUVERT -
SEANCE PUBLIQUE
-Réservé à la très petite,
petite et moyenne entre-
prise, aux coopératives,
unions de coopératives et
aux auto-entrepreneurs -

Le 09/03/2026 à 10 Heures,
Il sera procédé, dans la salle
de réunions de la Direction
de l'Office Régional de Mise
en Valeur Agricole du Tadal
sise au siège de l'ORMVA
du Tadal, Quartier Admi-
nistratif à Fquih Ben Salah à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert na-
tional sur offres de prix
n°07/2026/DDA du
09/03/2026, pour les pre-
stations d'hébergement, res-
tauration et location des
stands lors des manifesta-
tions agricoles.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
« www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
Neuf Mille Dirhams et zéro
centimes (9.000,00DH)

L'estimation des coûts des
prestations, établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :

- Montant Minimum : Deux
cent quarante-neuf mille
sept dirhams Toutes Taxes
Comprises (249 007,00 DH
TTC).

- Montant Maximum : Qua-
tre cent quatre ving-dix
Huit mille quatorze di-
rhams Toutes Taxes Com-
prises (498 014,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 et 135 du décret n° 2-
22-431 du 15 Chaabane 1444
(8 mars 2023) relatif aux
marchés publics.

Les concurrents doivent dé-
poser leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés publics
accessible à l'adresse :
« www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation.

N° 731/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE BENSILMANE
COMMUNE DE BOUZNIKA
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE DES MARCHES

PROGRAMME PREVISIONNEL MODIFICATIF TRIENNAL N°01

Le programme prévisionnel des marchés que la commune de Bouznika envisage de lancer pour l'année budgétaire 2026 et les deux années
suivantes 2027-2028 est modifié comme ci-après :

a) Prestations de travaux : sans changement.
b) Prestations de fournitures : sans changement.
c) Prestations de services :

N° 721/PA

N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	Réalisation des études techniques pour la construction d'une trémie au niveau du croisement de la route nationale N°1 et la route régionale N°3323 à la ville de Bouznika.	Commune de Bouznika	450.000,00	Appel d'offres ouvert sur offres de prix	Février 2026	-

Le reste sans changement

N° 721/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech-Safi
Province de Safi

Avis d'appel d'offres
national ouvert sur offres
des prix N° 03/2026/BP
Le 9/3/2026, à 12H00, il
sera procédé, dans les bu-
reaux du président du
conseil provincial de Safi
sis au siège de la province
de Safi, à l'ouverture des
plis de l'appel d'offres na-
tional ouvert sur offres de
prix relative à l'acquisition
de deux camions Benne
tasseuse et un camion 8*4
pour la collecte et le trans-
port des ordures ménagères
pour le compte du conseil
provincial de Safi, la com-
mune de Safi, Région
Marrakech-Safi.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.
ma ;

L'estimation des coûts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme De (4.080.000,00Dhs) quatre-
million-quatre-vingt-mille
dirhams 00 centimes et ;
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
80.000,00 dhs (quatre-
vingt-mille dirhams)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conforme aux
Dispositions des articles
de 30 à 34 du décret
2.22.431 du 15 chaabane
1444 (08 mars 2023) relatif
aux marchés publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés pu-
blics Accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.
ma.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article n°5 du règle-
ment de consultation.

- Les concurrents doivent
déposer les prospectus et
notices au bureau d'ordre
du conseil provincial de
Safi, au plus tard le jour
ouvrable précédant la date
d'ouverture des plis ou
remis séance tenante au
président de la commis-
sion d'ouverture des plis.

N° 732/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
D'ESSAOUIRA
COMMUNE
D'ESSAOUIRA
DIVISION DES AF-
FAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIÉ
SUR OFFRES DE PRIX N°

:01/CE/2026

Le 26/02/2026 à 11H00
(Onze heures), il sera pro-
cédé, au bureau de la divi-
sion des affaires technique
de la Commune d'Essaouira,
à l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert
simplifié sur offres de prix
pour : Travaux d'aménage-
ment d'espace de jeux pour
enfants (Situé à Essaouira
al Jadda, EL Ghazoua).

Le dossier d'appel d'offres
peut être téléchargé à par-
tir du portail des marchés
publics www.marchespu-
blics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à : 10000 DHS
(Dix mille Dirhams).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à : 532788,00 DHS (Cinq
cent trente-deux mille sept
cent quatre-vingt huit
Dirhams).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 30, 31,32 et 34 du dé-
cret n° 2.22.431 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents doivent
envoyer leurs dossiers, par
courrier électronique via le
portail des marchés pu-
blics « www.marchespu-
blics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par les articles n° : 10-11 du
règlement de consultation.

Les prospectus exigés par
le dossier d'appel d'offres
simplifié doivent être dé-
posés au bureau d'ordre
de la Commune d'Essaouira
sis à Av Lalla Aicha au plus
tard le jour ouvrable précé-
dant la date d'ouverture des
plis ou remis séance tenante
au Président de la commis-
sion d'ouverture des plis ou
peuvent être déposés par
voie électronique, conformé-
ment aux dispositions de
l'article 37 du décret des
marchés publics précité à
l'adresse :

www.marchespublics.gov.
ma.

www.marchespublics.gov.
ma.

N° 733/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation
Nationale, du Préscolaire
et des Sports

Académie Régionale
d'Éducation et de Forma-
tion Marrakech Safi
Direction Provinciale d'El
Kelaa des Sraghna
Service des Affaires
Administratives
et Financières
Avis d'appel d'offres
ouvert simplifié
Sur offres des prix N°

13/KS/2026

Le 26/02/2026 à 10
heures, il sera procédé, au
bureau du chef de service
des affaires administra-
tives et financières à la di-
rection provinciale, sise à
Boulevard Youssef Ibn Ta-
chafine, El Kelaa des
Sraghna à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert simplifié sur

offres des prix N°
13/KS/2026, pour :

Études géotechniques et
contrôle de la qualité des
matériaux des travaux de
construction de Onze (11)
salles de préscolaire aux
écoles primaires relevant
de la direction provinciale
d'El Kelaa des Sraghna.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
: « www.marchespublics.
gov.ma ».

• L'estimation des coûts
des prestations établie par
le maître d'ouvrage est
fixée à la somme de : (54

000,00 DH) Cinquante-
quatre mille dirhams.

• Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme
de : (1 000,00 DH) Mille
quatre cent dirhams.

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 30 à 34 du décret n°
2.22.431 du 15 chaabane
1444 (8 mars 2023) re-
latif aux marchés publics.
Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
« www.marchespublics.
gov.ma ».

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation.

N° 734/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDU-
CATION NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS

ACADEMIE REGIO-
NALE D'ÉDUCATION
ET DE FORMATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION

PROVINCIALE EL
KELAA DES SRAGHNA
Avis d'appel d'offres
ouvert simplifié
Sur offres des prix N°

15/KS/2026

Le 27/02/2026 à 10 H, il
sera procédé, au bureau
du chef de service des af-
faires administratives et fi-
nancières à la direction
provinciale, sise à Boule-
vard Youssef Ibn Tacha-

fine, El Kelaa des Sraghna
à l'ouverture des plis re-
latifs à l'appel d'offres ouvert
simplifié sur offres des
prix n° 15/KS/2026, pour
objet :

Travaux de fixation et in-
stallation de support de
vidéoprojecteur aux salles
de classe des établisse-
ments pionniers relevant
de la direction provinciale
d'El Kelaa des Sraghna, en
lot unique.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés de
l'Etat : « www.marchespu-
blics.gov.ma ».

• L'estimation des coûts
des prestations établie par
le maître d'ouvrage est
fixée à la somme de : (709
800,00 DH) Sept cent neuf
mille huit cent dirhams.

• Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme
de : (12 000,00 DH) Douze
Mille Dirhams.

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 30 à 34 du décret n°
2.22.431 du 15 chaabane
1444 (8 mars 2023) re-
latif aux marchés publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
« www.marchespublics.
gov.ma ».

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 6 du règlement
de consultation.

N° 735/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'ESSAOUIRA
COMMUNE D'ESSAOUIRA
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° : 02/CE/2026

Le 10/03/2026 à 11H00 (Onze heures), il sera procédé, au bureau de la division des affaires techniques de la Commune d'Essaouira, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix ayant pour objet :

Travaux d'aménagement d'espaces de jeux sportifs situés respectivement aux places : 11
Janvier et El-Bouhaira Commune d'Essaouira.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics
www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : 30000,00 DHS (Trente Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : 1524420,00
DHS (Un million cinq cent vingt-quatre mille quatre cent vingt dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être
conformes aux dispositions des articles 30, 31,32 et 34 du décret n° 2.22.431 relatifs aux
marchés publics.

Les concurrents doivent envoyer leurs dossiers, par courrier électronique via le portail des
marchés public « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles n° : 10-11 du règlement
de consultation.

Le dossier technique comprenant :

Les entreprises doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de
qualification et de classification.

- Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont
les suivantes :

Secteur	Classe	Qualification
O : Travaux de revêtements	3	O1 : travaux de revêtements courants

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau
d'ordre de la Commune d'Essaouira sis à Av Lalla Aicha au plus tard le jour ouvrable précédant
la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au Président de la commission d'ouverture
des plis ou peuvent être déposés par voie électronique, conformément aux dispositions de
l'article 37 du décret des marchés publics précité à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

N° 736/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'ESSAOUIRA
COMMUNE D'ESSAOUIRA
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHES



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° : 03/ CE/2026

Le 26/3/2026 à 11H00 (Onze heures), il sera procédé, au bureau de la division des affaires techniques de la Commune d'Essaouira, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix ayant pour objet :

Travaux d'aménagement d'espaces de jeux pour enfants situés respectivement aux places :
Avenue Lahcen Ben Ahmed et Skala à la commune d'Essaouira

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics
www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : 30000,00 DHS (Trente Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : 1637700,00
DHS (Un million six cent trente sept mille sept cent dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être
conformes aux dispositions des articles 30, 31,32 et 34 du décret n° 2.22.431 relatif aux
marchés publics.

Les concurrents doivent envoyer leurs dossiers, par courrier électronique via le portail des
marchés public « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles n° : 10-11 du règlement
de consultation.

Le dossier technique comprenant :

Les entreprises doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de
qualification et de classification.

- Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont
les suivantes :

Secteur	Classe	Qualification
O : Travaux Revêtements	3	O1 : Travaux de revêtements courants

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau
d'ordre de la Commune d'Essaouira sis à Av Lalla Aicha au plus tard le jour ouvrable précédant
la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au Président de la commission d'ouverture
des plis ou peuvent être déposés par voie électronique, conformément aux dispositions de
l'article 37 du décret des marchés publics précité à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

N° 737/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE SIDI BENNOUR
COMMUNE
DE ZEMAMRA
DIRECTION
DES SERVICES
BUREAU DES MARCHES
AVIS DE
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
OUVERTE

N°: 02/2026/CZ
Le jeudi 12 MARS 2026 à 11 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale n° : 02/2026/CZ ayant pour objet :

ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE A LA VILLE DE ZEMAMRA.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du service des marchés de la commune de Zemamra, z il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

- Le budget prévisionnel maximum, hors taxes pour l'exécution des travaux à réaliser est de : Huit millions trois cent trente mille Dirhams (Hors taxes). (8.330.000,00 DH HT).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 08-03-2023 relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la commune de Zemamra ;

- Soit les remettre au président du jury de la consulta-

tion architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le : JEUDI 05/03/2026 à 11 heures. (Point de rencontre siège de la commune)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 738/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.F.H

AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT NATIONAL
N° : 01/2026/B.G/PAZ

Le 10 Mars 2026 à 10H, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal, à l'ouverture du plis relatif à l'appel d'offre ouvert national sur offre de prix pour :

Achat de matériel informatique et de logiciel au profit des Postes de commandement de la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre Cent Soixante-Quatre Mille Cent Cinquante dirhams 00 centimes (474 150,00 DH).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Neuf mille dirhams, 00 Cts (9.000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics

accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau du Chef de la Division des Ressources financières et humaines au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis, ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.

N° 739/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.F.H

AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT NATIONAL
N° : 02/2026/B.G/PAZ

Le 10 Mars 2026 à 11H, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal, à l'ouverture du plis relatif à l'appel d'offre ouvert national sur offre de prix pour :

Achat de matériel et mobilier de bureau au profit des Postes de commandement de la province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq Cent Soixante-Trois Mille Cinq Cent Vingt dirhams 00 centimes (563 520,00 DH).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix mille dirhams, 00 Cts (10.000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431

du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau du Chef de la Division des Ressources financières et humaines au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis, ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 2 du règlement de consultation.

N° 740/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province d'Azilal
Secrétariat Général
Avis d'appel d'offres ouvert simplifié

n° : 03/2026/E.T.H/PAZ

Le 26 Février 2026 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau de monsieur le Secrétaire Général la Province d'Azilal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts simplifiés sur offres des prix concernant : Achat de 26 têtes de caprins boucs et chèvres de race Alpine au profit de la coopérative Ait Guirt relevant du Caïdat d'Afourer,

Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent six mille Dirhams, 00 Cts (106 000,00 Dhs TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Deux mille Dirhams (2000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique à l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 14 du règlement de consultation.

N° 741/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.F.H

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

N° : 04/2026/BG/PAZ

Le 10 Mars 2026 à 12h ; il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province

d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

-Achat de carburants et lubrifiants pour le fonctionnement du Parc auto Provincial d'Azilal- Province d'Azilal .

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse ; www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million cent quatre-vingt-trois Mille six cent un Dirhams et 30 cts (1 183 601,30 DH)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt-deux Mille Dirhams, 00 Centimes, (22 000,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 642/PA

Royaume Du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale de Marrakech

AVIS DE CONSULTATIONS ARCHITECTURALES OUVERTES N° : 13-14-15/MR/2026

Il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Hani, Gueliz Marrakech, à l'ouverture des plis relatifs aux consultations architecturales ouvertes selon le calendrier suivant :

N° DE LA CA.	OBJET	Budget prévisionnel maximum des travaux en dhs HT	Date	Heure d'ouverture des plis
N°13/MR/2026	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de (07) sept salles de classe préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	1 458 333,33 dh HT (Un million quatre cent cinquante-huit mille trois cent trente-trois dirhams trente-trois cts)	10/03/2026	10h00
N°14/MR/2026	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de (07) sept salles de classe préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	1 458 333,33 dh HT (Un million quatre cent cinquante-huit mille trois cent trente-trois dirhams trente-trois cts)	10/03/2026	10h30
N°15/MR/2026	Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de (07) sept salles de classe préscolaire aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.	1 458 333,33 dh HT (Un million quatre cent cinquante-huit mille trois cent trente-trois dirhams trente-trois cts)	10/03/2026	11h00

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation architecturale.

N° 743/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DRAA-TAFILALET
PROVINCE D'ERRACHIDIA
CERCLE D'ARFOUD
CAIDAT AARAB SEBAH ZIZ
COMMUNE AARAB SEBAH ZIZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N° :01/2026

Le 11 Mars 2026 à 10 h, il sera procédé, dans le bureaux de Mr le président de la commune Aarab Sebah Ziz, à l'ouverture des plis relatifs à appel d'offres ouvert national, sur offres des prix n°01/2026 pour :

Travaux de construction et aménagement des pistes à la commune Aarab Sebah Ziz. (tranche 04)

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est Arrêtée à la somme de : 963 600,00 dhs TTC (Neuf cent soixante trois mille six cent dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15 000,00 dhs (Quinze mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des Concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 744/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI IFNI
CERCLE DE LAKHSSAS
CAIDAT DE TIGHIRT
COMMUNE DE TIGHIRT
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL N°
01/2026/BC/Tighirt.

Séance publique
Le jeudi 12 mars 2026 à
11H00, il sera procédé au
siège de la commune de
Tighirt à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert national sur of-
fres de prix pour :

-Subdélégation d'exploita-
tion de la licence de taxi
type 1 n° 4 appartenant à
la commune de Tighirt.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
de la régie des recettes, il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics :
www.marchespublics.gov.
ma.

*Le cautionnement provi-
soire est fixé à : deux mille
cinq cent dirhams (2.500,00 dhs.)

*Le prix estimatif mensuel
pour la subdélégation
d'exploitation de la licence
de taxi est fixé à : Mille
sept cent dirhams
(1.700,00 dhs.)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29, 31 et 32 du décret n° :
2.22.431 du 15 chaabane
1444 (8 Mars 2023) relatif

aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis
par courrier recommandé
avec accusé de réception
au bureau du président du
conseil communal.
- Soit les déposer contre ré-
cépissé au bureau d'ordre.
- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit déposer leurs docu-
ments par voie électronique
via le portail marocain des
marchés publics
(http://www.marchespu-
blics.gov.ma).
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de consultation.

N° 746/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA-
COMMUNE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OF-
FRES OUVERT NATIO-
NAL

N° 03/2026

Le 17 mars 2026 à 11
heures, il sera procédé
dans les bureaux de M. Le
président de la commune
de Khénifra à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres sur offres de prix
concernant : ETUDE
TECHNIQUE RELATIVE
AU PROJET DE

CONSTRUCTION DE LA
GARE ROUTIERE A LA
COMMUNE DE KHENIFRA.

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse :
www.marchespublics.
gov.ma.

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : Deux cent
cinquante mille Dirhams,
00 Cts TTC. (250.000, 00
DHS TTC).

Le cautionnement provi-
soire (au profit de la com-
mune de Khénifra) est fixé
à la somme de : 4 000,00
DHS (Quatre mille Dir-
hams).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des docu-
ments des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 30
à 34 du décret relatif aux
marchés publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
www.marchespublics.gov.
ma.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 07 du règle-
ment de consultation.

Les pièces du dossier tech-
nique à fournir sont celles
prévues par l'article 08 du
règlement de la consulta-
tion.

N° 747/PA

ROYAUME DU MAROC
PROVINCE DE TAROUJANT
COMMUNE IGUIDI
ASSOCIATION CARITATIVE ISLAMIQUE
DAR TALIB ET TALIBA



الإسلامية
الجمعية
الطالبيات
الطالبيات
الجمعية
الطالبيات
الطالبيات

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL N°: 01/2026

Le 09/03/2026 à 11 heure, il sera procédé, dans la salle de réunion du Dar TALIB et TALIBA IGUIDI sis à la C.T. Iguidi à la province de Taroudant, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre de prix pour : **TRAVAUX D'EXTENSION DE DAR TALIB ET TALIBA IGUIDI, PROVINCE DE TAROUJANT, DANS LE CADRE DE L'INDH, -CONSTRUCTION DE DEUX (02) DORTOIRS.**

Le dossier d'appel d'offres doit être retiré au bureau du président de L'ASSOCIATION CARITATIVE ISLAMIQUE DAR TALIB ET TALIBA IGUIDI.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 16 000,00DHS (Seize mille dirhams).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-treize Dirhams 20 cts (1.033.993,20DHS TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 745/PA

Horaires des trains

Grille Horaire "Casa Vgs - Tanger" à partir du 15 Septembre 2025

Sans Casa voyageurs - Tanger						
N° de Train	Casa Voyageurs	Rabat Agdal	Kénitra	Tanger Ville	Tanger Agdal	Tanger Agdal
Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Arrivée
*1001	6:00	06:51	06:56	07:26	07:29	08:17
1005	7:00	07:51	07:56	08:26	08:29	09:17
1009	8:00	08:51	08:56	09:26	09:29	10:17
1013	9:00	09:51	09:56	10:26	10:29	11:17
1017	10:00	10:51	10:56	11:26	11:29	12:17
1021	11:00	11:51	11:56	12:26	12:29	13:17
1025	12:00	12:51	12:56	13:26	13:29	14:17
1033	14:00	14:51	14:56	15:26	15:29	16:17
1037	15:00	15:51	15:56	16:26	16:29	17:17
1041	16:00	16:51	16:56	17:26	17:29	18:17
1045	17:00	17:51	17:56	18:26	18:29	19:17
1049	18:00	18:51	18:56	19:26	19:29	20:17
1053	19:00	19:51	19:56	20:26	20:29	21:17
**1057	20:00	20:51	20:56	21:26	21:29	22:17
1061	21:00	21:51	21:56	22:26	22:29	23:17

* Ne circulent pas les Dimanches et jours fériés

** Circule uniquement les Vendredis et les Dimanches

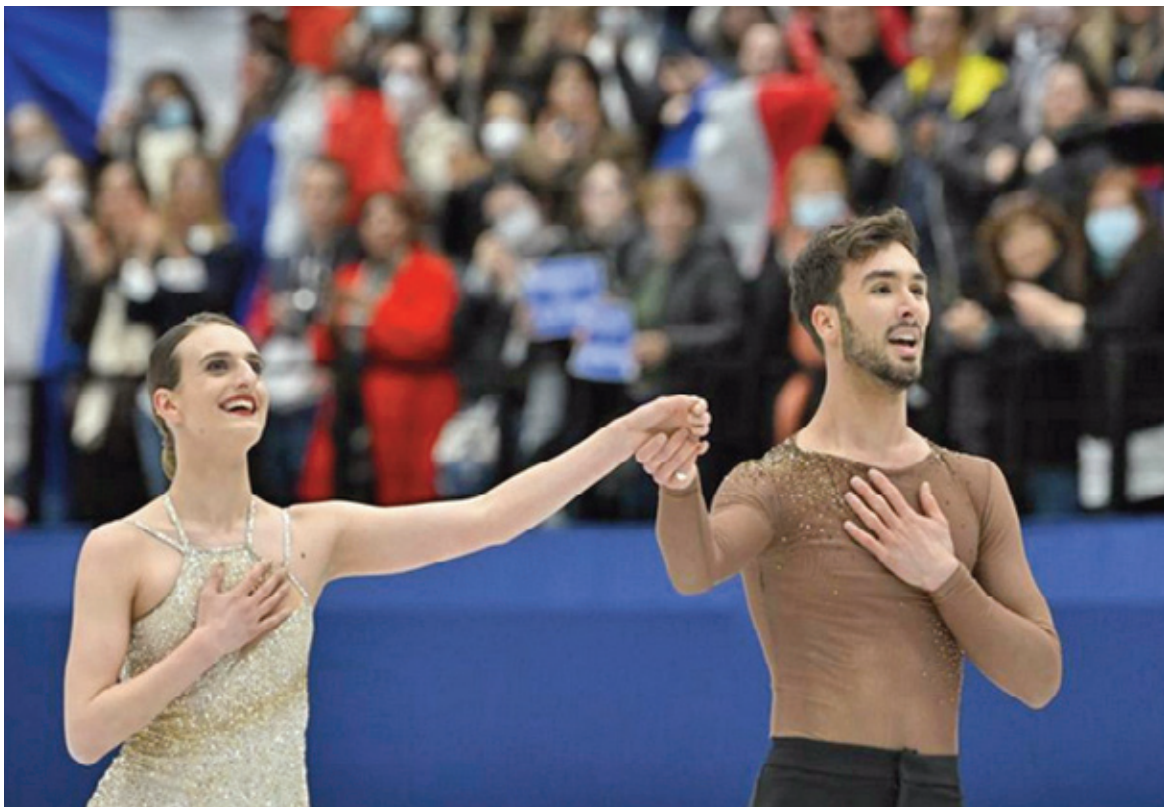
Sans Tanger - Casa voyageurs						
N° de Train	Tanger Ville	Kénitra	Rabat Agdal	Casa Voyageurs	Casa Voyageurs	Casa Voyageurs
Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Arrivée
*2001	6:00	6:50	6:53	07:22	07:27	08:17
2005	7:00	7:50	7:53	08:22	08:27	09:17
2009	8:00	8:50	8:53	09:22	09:27	10:17
2013	9:00	9:50	9:53	10:22	10:27	11:17
2017	10:00	10:50	10:53	11:22	11:27	12:17
2021	11:00	11:50	11:53	12:22	12:27	13:17
2025	12:00	12:50	12:53	13:22	13:27	14:17
2033	14:00	14:50	14:53	15:22	15:27	16:17
2037	15:00	15:50	15:53	16:22	16:27	17:17
2041	16:00	16:50	16:53	17:22	17:27	18:17
2045	17:00	17:50	17:53	18:22	18:27	19:17
2049	18:00	18:50	18:53	19:22	19:27	20:17
2053	19:00	19:50	19:53	20:22	20:27	21:17
**2057	20:00	20:50	20:53	21:22	21:27	22:17
2061	21:00	21:50	21:53	22:22	22:27	23:17

Grille Horaire "Marrakech - Fès" à partir du 15 Septembre 2025

TRAINS EN PROVENANCE DE FÈS														
TRAIN	Fès	Ain Taoujdat	Sebba Aloun	Meknes	Meknes Amir	Sidi Kacem	Sidi Slimane	Sidi Yaha	Kénitra	Salé Tabriquet	Salé Ville	Rabat Agdal	Rabat Agdal	Mohammadia
*104	4:35			05:13		05:57	06:33		07:00	07:20	07:24	07:36	07:42	08:21
106	5:35	5:49		6:13	6:16	06:58	07:33	07:34	08:00	08:20	08:24	08:36	08:42	09:21
110	6:35			07:13	07:16	07:58	08:33	08:34	09:00	09:20	09:24	09:36	09:42	10:21
112	7:35	7:48	7:58	8:13	8:16	08:58	09:33	10:00	10:20	10:24	10:36	10:42	11:21	12:00
114	8:35			9:13	9:16	09:58	10:33	10:34	11:00	11:20	11:24	11:36	11:42	12:21
116	9:35	9:49		10:13	10:16	10:58	11:33	11:34	12:00	12:20	12:24	12:36	12:42	13:21
118	10:35			11:13	11:16	11:58	12:33	12:34	13:00	13:20	13:24	13:36	13:42	14:21
120	11:35	11:48	11:58	12:13	12:16	12:58	13:33	13:34	14:00	14:20	14:24	14:36	14:42	15:21
122	12:35			13:13	13:16	13:58	14:33	14:34	15:00	15:20	15:24	15:36	15:42	16:21
124	13:35	13:49		14:13	14:16	14:58	15:33	15:34	16:00	16:20	16:24	16:36	16:42	17:21
126	14:35			15:13	15:16	15:58	16:33	16:34	17:00	17:20	17:24	17:36	17:42	18:21
128	15:35	15:48	15:58	16:13	16:16	16:58	17:33	17:34	18:00	18:20	18:24	18:36	18:42	19:21
130	16:35	16:49		17:13	17:16	17:58	18:33	18:34	19:00	19:20	19:24	19:36	19:42	20:21
132	17:35	17:49		18:13	18:16	18:58	19:33	19:34	20:00	20:20	20:24	20:36	20:42	21:21
134	18:35			19:13	19:16	19:58	20:33	20:34	21:00	21:20	21:24	21:36	21:42	22:21
136	19:35			20:13	20:16	20:58	21:33	21:34	22:00	22:20	22:24	22:36	22:42	23:21
TRAINS EN PROVENANCE DE MARRAKECH														
TRAIN	Marrakech	Benguerir	Settat	Berrechid	Bouskoura	L'assas	Casa Voyageurs	Ain Sebba	Mohammadia	Rabat Agdal	Rabat Agdal	Salé Ville	Salé Tabriquet	Kénitra
*200	4:30	5:23	4:25	4:46	7:02	7:15	7:30	7:39	7:49	8:30	8:36	8:45	8:49	9:12
202	5:30	6:23	5:25	5:46	8:02	8:15	8:30	8:39	8:49	9:30	9:36	9:45	9:49	10:12
204	6:30	7:26	6:30	6:51	9:10	9:25	9:40	9:49	9:59	10:30	10:36	10:45	10:49	11:12
206	7:30	8:26	7:30	7:51	10:10	10:25	10:40	10:49	10:59	11:30	11:36	11:45	11:49	12:12
208	8:30	9:26	8:30	8:51	11:10	11:25	11:40	11:49	11:59	12:30	12:36	12:45	12:49	13:12
210	9:30	10:26	9:30	9:51	12:10	12:25	12:40	12:49	12:59	13:30	13:36	13:45	13:49	14:12
212	10:30	11:26	10:30	10:51	13:10	13:25	13:40	13:49	13:59	14:30	14:36	14:45	14:49	15:12
214	11:30	12:26	11:30	11:51	14:10	14:25	14:40	14:49	14:59	15:30	15:36	15:45	15:49	16:12
216	12:30	13:26	12:30	12:51	15:10	15:25	15:40	15:49	15:59	16:30	16:36	16:45	16:49	17:12
218	13:30	14:26	13:30	13:51	16:10	16:25	16:40	16:49	16:59	17:30	17:36	17:45	17:49	18:12
220	14:30	15:26	14:30	14:51	17:10	17:25	17:40	17:49	17:59	18:30	18:36	18:45	18:49	19:12
222	15:30	16:26	15:30	15:51	18:10	18:25	18:40	18:49	18:59	19:30	19:36	19:45	19:49	20:12
224	16:30	17:26	16:30	16:51	19:10	19:25	19:40	19:49	19:59	20:30	20:36	20:45	20:49	21:12
226	17:30	18:26	17:30	17:51	20:10	20:25	20:40	20:49	20:59	21:30	21:36	21:45	21:49	22:12
228	18:30	19:26	18:30	18:51	21:10	21:25	21:40	21:49	21:59	22:30	22:36	22:45	22:49	23:12

* Ne circule pas dimanche et jours fériés

Portrait



Guillaume Cizeron

La quête de l'excellence

Sacré champion olympique de danse sur glace avec deux partenaires différentes, Gabriella Papadakis en 2022 à Pékin puis Laurence Fournier Beaudry mercredi à Milan, Guillaume Cizeron a toujours été animé par une quête d'excellence et l'envie de se nourrir de sensibilités artistiques variées, raconte à l'AFP sa mère Jocelyne.

"Un jour, il nous a dit : 'le jour où je vais arrêter le patin étant donné que j'ai

excellé dans ce sport, le jour où je vais entreprendre autre chose, ça va être très dur de ne pas être au top'", relate Jocelyne Cizeron depuis son domicile de Clermont-Ferrand.

Car "dans n'importe quel domaine que ce soit, Guillaume est un perfectionniste", ajoute-t-elle à propos de son fils de 31 ans.

"Quand il commence quelque chose, quand il s'investit dans un cours de danse, dans la peinture, dans le travail des costumes -- parce qu'il aime tout ce qui touche autour des arts -- il s'investit à fond. Il ne fait pas les choses à moitié."

"Il veut être dans l'excellence. C'est vraiment un trait de son caractère."

Quelques jours avant son entrée en lice aux Jeux de Milan Cortina, Guillaume Cizeron confirmait qu'il ne visait que la "perfection" pour ses troisièmes JO. Avec Laurence Fournier Beaudry, "c'est notre but, et c'est vraiment là-dessus qu'on se focalise", disait-il.

"Exprimer ce qu'il est"

Lundi, malgré une performance remarquable dans la danse rythmique, récompensée de leur record de la saison (90,18 pts), le Français a laissé échapper malgré lui cet aspect de sa personnalité. Apparu visiblement anxieux à sa sortie de la glace, il a ensuite estimé que "ce n'était pas à 100% parfait".

"On sait très bien ce qui est parfait et ce qui ne l'est pas au fur et à mesure qu'on patine. C'est un peu le piège de tomber là-

dedans et d'oublier de profiter du moment", a-t-il déclaré.

Quatre ans après son sacre aux côtés de Gabriella Papadakis, Guillaume Cizeron a réalisé l'exploit inédit d'aller chercher un deuxième or olympique avec une nouvelle partenaire, la Canadienne naturalisée française Laurence Fournier Beaudry.

Après leur titre aux JO de Pékin, les champions olympiques 2022 avaient d'abord continué à patiner ensemble lors de galas avant d'officialiser la fin de leur histoire commune fin 2024.

Pendant cette période, Cizeron, qui se sépare rarement de son carnet à croquis, n'a jamais cessé de s'intéresser à la recherche artistique.

"Il a continué à prendre des cours de danse, notamment de voguing, à se nourrir d'expériences nouvelles. Il est allé chercher des chorégraphes, des gens qui peuvent lui apporter quelque chose pour être capable de créer, de se renouveler et d'exprimer au mieux ce qu'il est. Ça, il n'a jamais arrêté pendant trois ans", raconte sa mère.

"Parfois, quand on se téléphone le week-end, on lui dit : '+Qu'est-ce que tu fais ce week-end?+ S'il y a une expo, il va voir une expo, il va voir des spectacles. Il aime ça. C'est vraiment son domaine."

"Elever la barre"

Pour sa mère, Cizeron a acquis cette démarche lors de son passage dans une école préparatoire aux Beaux-Arts. "A

l'Ecole des Beaux-Arts, on ne vous dit pas de faire un beau dessin."

"L'esthétique vient de l'expression personnelle et c'est ça qu'il recherche, souligne-t-elle. Qu'est-ce que je vais donner de ma personne qui va faire que c'est beau, que c'est esthétique? Esthétique au sens de sensible, quelque chose qui rend sensible celui qui fait, et celui qui regarde." Illustration parfaite de son envie de pousser la recherche artistique: le choix du voguing, une danse urbaine née dans les communautés LGBT+ de New York, pour la danse rythmique patinée avec Fournier Beaudry au cours de leur saison olympique.

"Le voguing, ça n'a jamais été fait sur de la glace. Il y a aussi un désir d'élever la barre à chaque fois pour lui."

Son duo avec Papadakis s'était terminé de manière douloureuse, sa partenaire l'accusant notamment dans un livre d'avoir exercé une forme d'"emprise" sur elle pendant leur carrière.

La fin de cette aventure avec Papadakis fin 2024 l'a alors laissé dans l'inconnu. Mais finalement, l'envie de la compétition et de la performance était plus forte, tant il était animé par "ce souci de performer, d'être au top, de viser l'excellence", explique Jocelyne Cizeron, qui n'a pas souhaité évoquer Papadakis au cours de l'entretien.

"On le sentait presque un peu malheureux de devoir arrêter, se souvient-elle. Cette opportunité de danser avec Laurence (début 2025), ça a vraiment été salvateur pour lui."

“

Quelques jours avant son entrée en lice aux Jeux de Milan Cortina, Guillaume Cizeron confirmait qu'il ne visait que la "perfection" pour ses troisièmes JO

Sport

Raid Sahraouiya 2026

Immersion totale entre mer, sable et adrénaline au menu de la 4^{ème} journée



Entre les eaux du Lagon et les reliefs sablonneux de l'Île du Dragon, la 4^e journée du Raid Sahraouiya 2026 a plongé les raideuses, mercredi à Dakhla, dans une double épreuve, dans un esprit empreint de motivation et de dépassement de soi.

Endurance et stratégie, tels sont les maîtres mots de cette nouvelle étape, mêlant canoë, course d'orientation et trail, avant de se prolon-

ger en fin de journée par un défi inédit.

Les participantes ont ainsi commencé les épreuves par une course en canoë de 4 km, suivie d'une course d'orientation avec pour défi de trouver 7 balises, permettant de récolter 10 minutes de bonus. Pour finir, elles ont traversé la baie sur un terrain alternant sable mou et passages aquatiques.

Ensuite, elles ont emprunté une piste sablonneuse traversant plaine et plateaux, avant de

redescendre vers la plage, au terme d'un trail exigeant où le chronomètre ne s'arrêtait pas. Sans temps de récupération, elles se sont ensuite équipées de gilets de sauvetage et de lampes de sécurité pour embarquer en canoë.

"Je suis très heureuse de cette participation au Raid Sahraouiya, et j'espère pouvoir refaire cette expérience chaque année", a affirmé dans une déclaration à la MAP, la participante marocaine Sabira El Kadiri.

Parmi les défis de cette étape figurait le vent, qui a rendu l'activité du canoë plus difficile, a relevé cette footballeuse au Club féminin Rajae Dakhla, se disant satisfaite du résultat de son duo.

De son côté, Nadia Mangoug, coordinatrice du Raid Sahraouiya, a noté que le très grand défi de cette journée demeure le vent soutenu, en plus du courant intense, rendant la progression encore plus exigeante pour les participantes.

Les raideuses ont fait preuve d'une préparation rigoureuse et d'une détermination remarquable, a-t-elle souligné, notant qu'elles se sont solidement entraînées pour affronter l'adversité.

Pour sa part, la participante belgo-marocaine Imane Alatilallah a confié avoir découvert le Raid Sahraouiya sur les réseaux sociaux. Un défi qui lui paraissait, au départ, presque impossible à relever, mais dont elle a décidé de faire son challenge pour 2026, entamant depuis une préparation intensive pour être au rendez-vous.

"A plusieurs reprises, j'aurais pu arrêter, mais c'est ma partenaire qui m'a motivée à chaque fois", a-t-elle enchaîné.

Organisée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la 12^{ème} édition du Raid Sahraouiya (7-14 février) connaît la participation de 100 raideuses dans un cadre exceptionnel entre la baie et les dunes de Dakhla, autour d'une vision engagée du sport en tant que levier d'émancipation féminine, de solidarité active et de dialogue interculturel.

Dakhla: Maria Zoubeyr (MAP)

Clôture à Agadir des Championnats du monde de Bodyboard IBC



Les Championnats du monde de Bodyboard (2026 IBC Morocco World Bodyboard Championship) ont pris fin mercredi, à la plage d'Anza, au nord d'Agadir.

Au terme de plusieurs jours de compétitions intenses, le Sud-Africain Tristan Roberts a remporté la première place devant le Marocain Badr Eddine Chajri. Les athlètes brésiliens, Gabriel Braga, et français, Pierre Louis Costes, ont complété le podium.

Organisé par la Fédération Royale marocaine de surf (FRMS), cet événement sportif de premier plan a réuni l'élite mondiale du bodyboard, avec la participation de compétiteurs issus de plusieurs pays.

Dans une déclaration à la MAP, le champion de l'épreuve, Tristan Roberts, s'est dit heureux et fier de décrocher le titre, d'autant plus qu'il prend part depuis quelques années déjà aux compétitions qui se déroulent au Maroc.

"Il y a tellement de passion ici pour le bodyboard et le niveau de l'organisation est exceptionnel", s'est-il en outre réjoui.

Pour sa part, Badr Eddine Chajri, a exprimé son immense joie de remporter la seconde place de cette compétition internationale, soulignant que c'est la première fois de sa carrière qu'il réalise une telle performance.

Il s'agit, a-t-il dit, d'une forte motivation pour continuer à rivaliser lors des prochaines phases de Championnat du monde de Bodyboard, avec l'espoir de hisser haut le drapeau marocain.

Cette manifestation a vu la participation outre d'athlètes marocains, de compétiteurs issus de plusieurs pays dont le Chili, le Pérou, le Mexique, les Maldives, le Portugal, la France, l'Espagne, les Etats Unis, l'Afrique du Sud, le Brésil et l'Australie.

Selon la FRMS, cette manifestation sportive s'inscrit dans le calendrier officiel de l'International Bodyboarding Corporation (IBC), ce qui note que le choix d'Agadir confirme le potentiel exceptionnel du littoral marocain pour l'accueil de compétitions internationales de haut niveau.

Accord entre le Real Madrid et l'UEFA pour clore le différend sur la Super Ligue

Le Real Madrid CF et l'UEFA ont annoncé, mercredi, avoir conclu un accord de principe visant à mettre fin à leur différend lié au projet de Super Ligue européenne, affirmant agir "pour le bien du football européen".

Dans des communiqués distincts, les deux parties indiquent que cet accord, conclu en coordination avec l'European Football Clubs (EFC), permettra également de régler les contentieux juridiques en cours relatifs à la Super Ligue, une fois les principes convenus dûment mis en œuvre.

Le club madrilène, dont le président Florentino Pérez figurait parmi les principaux défenseurs du projet, ainsi que son promoteur A22 Sports Management, avaient envisagé d'engager des poursuites judiciaires contre l'UEFA, réclamant plus de 4 milliards de dollars de dommages et intérêts pour le préjudice estimé subi après l'abandon du projet en 2021.

Le projet de Superligue, dont le but était de concurrencer la Ligue des champions, avait été lancé en 2021 avec comme leaders le Real, le FC Barcelone, la Juventus Turin et six clubs anglais. Mais il avait très vite imposé en raison de l'opposition farouche des supporters outre-Manche et de plusieurs chefs d'Etat et de gouvernements



européens.

La Juve avait également lâché le projet en 2024 avant que le Barça ne laisse le Real seul en se retirant de la Superligue samedi dernier.

La cour d'appel de Madrid avait pourtant confirmé l'an dernier que l'UEFA avait "abusé de sa position dominante" en tentant d'empêcher la création de cette compétition concurrente à la Ligue des champions en 2021.

Les émissions de CO2 en Chine stables voire en légère baisse en 2025

Les émissions de CO2 en Chine, premier émetteur de gaz à effet de serre au monde, sont restées "stables" en 2025 voire ont légèrement "baisse", sur fond notamment de croissance massive des renouvelables, selon une étude.

Les chercheurs du Centre for Research on Energy and Clean Air (CREA) tablent sur une "baisse probable de 0,3%" des émissions de CO2 en 2025 dans ce pays, comparé à 2024, selon leur étude publiée jeudi dans le média spécialisé Carbon Brief.

Le recul est si infime que "nous ne pouvons pas encore affirmer avec certitude qu'il s'agit d'un recul", a expliqué Lauri Myllyvirta du CREA, en raison de marges d'erreurs sur certaines données comme la consommation de charbon.

"Savoir si les émissions augmentent ou diminuent de quelques fractions de pourcentage d'une année sur l'autre n'a qu'une signification symbolique", ajoute toutefois M. Myllyvirta, interrogé par l'AFP.

"Ce qui est vraiment significatif, c'est que les émissions n'augmentent plus rapidement comme elles le faisaient jusqu'en 2023", a-t-il ajouté.

Mais "elles ne baissent pas non plus comme elles devraient le faire pour que la Chine commence à progresser vers l'objectif de neutralité carbone".

Premier émetteur mondial des gaz à l'origine du changement climatique, la Chine s'est engagée à atteindre un pic d'émissions d'ici 2030, même si certains analystes estiment qu'elle y parviendra plus tôt.

En 2025, les émissions ont reculé dans presque tous les grands secteurs, notamment dans la production d'électricité, l'expansion massive des renouvelables en Chine répondant à la croissance de la demande, selon l'analyse du CREA.

L'étude suggère que c'est la première fois que les émissions restent stables ou diminuent sur une année civile complète alors même que la demande en énergie augmente.

Le dernier recul des émissions remonte à la pandémie de Covid 19. Il s'expliquait par les confinements.

La tendance "stables ou en baisse" des émissions remonte à mars 2024. Elle est notamment portée par le déploiement massif des énergies renouvelables en Chine.



Cela a contribué à faire baisser les émissions du secteur électrique malgré la hausse de la demande.

Les émissions de l'industrie ont également reculé, en particulier dans les matériaux de construction, avec le ralentissement du secteur, mais aussi dans les transports grâce au développement des véhicules électriques.

Ces progrès restent toutefois fragiles.

Les émissions de l'industrie chimique ont fortement augmenté en 2025 et devraient continuer à croître.

Ce secteur reste un émetteur relatif

modeste par rapport à d'autres industries, mais il a un impact non négligeable en raison de la rapidité avec laquelle croissent ses émissions, souligne l'étude.

L'absence de recul substantiel des émissions tous secteurs confondus "signifie qu'une petite hausse des émissions pourrait les faire dépasser le niveau de pic précédent", met en garde l'étude.

Cela compromettrait l'espoir de voir la Chine atteindre un pic d'émissions avant l'objectif de 2030.

Le pays dispose toutefois encore de

marges de manœuvre en intensifiant encore le déploiement des renouvelables.

Les capacités de production de ce secteur augmentent à une vitesse record mais elles ne se traduisent pas forcément par plus de production, en raison d'une congestion des réseaux.

Des réformes du réseau pourraient atténuer ce problème.

Les capacités de stockage, principalement via des batteries, augmentent également rapidement et pourraient contribuer à accroître la part d'électricité produite à partir de renouvelables.

Le charbon domine encore la production d'électricité en Chine, mais il a reculé de près de 2% en 2025, selon des données examinées récemment par l'AFP.

Pékin a rendu public en septembre un objectif chiffré en matière de réduction de ses émissions nettes de gaz à effet de serre : 7 à 10% d'ici 2035.

La plupart des analystes ont alors jugé que ces cibles seraient atteintes, et même légèrement dépassées.

Pékin n'a cependant pas défini d'année de référence à partir de laquelle comparer les chiffres.

Recette

Quiche aux crevettes



Ingrédients

Pour la pâte:
250 gr farine
120 gr de beurre en morceaux
1 jaune d'oeuf
1/2 c. à café de sucre
1 c. à café de persil séché
1/4 c. à café de cumin
1/2 c. à café de sel
50 ml d'eau froide + ou – selon le besoin
Pour la farce:
200 gr de crevettes surgelées
4 oeufs
40 cl crème fraîche liquide
1 c. à café de persil
1/2 c. à café de curry
1/4 c. à café de gingembre
1/4 c. à café de cumin

Sel poivre
20 gr de gruyère rapé

Préparation :

Préparez la pâte:

Dans le bol du blinder, mettre la farine et le beurre en morceaux, mixez

Ajoutez le jaune d'oeuf, le sucre, le sel, le persil et le cumin, mixez encore

Ajoutez l'eau en petite quantité et mixez, jusqu'à ce que la pâte forme une boule (allez-y doucement avec l'eau)

Couvrez la boule de pâte avec du film alimentaire, et laissez au frigo pendant 30 minutes

Étalez la pâte, et foncez un moule à quiche couvert d'un papier de cuisson, piquez à l'aide d'une fourchette, ou alors des moules individuels.

Cuisez la pâte à blanc pour 10 à 12 minutes

Pour la farce:

Faites revenir les crevettes dans un peu d'huile, pour bien cuire selon votre goût.

Mélangez dans un saladier les oeufs, la crème fraîche, le persil, le gruyère rapé et les épices. Salez et poivrez.

Couvrez les fonds de tarte de crevettes, versez par dessus le mélange d'oeufs

Enfournez pour presque 20 à 30 minutes dans un four préchauffé à 180 °C

Le poulet a remplacé le bœuf dans l'assiette des Français

La consommation de bœuf a baissé ces 40 dernières années en France, remplacée dans les assiettes par le poulet, souvent importé, dont la consommation connaît une croissance soutenue, selon des études du service des statistiques du ministère de l'Agriculture (Agreste).

De 1,63 million de tonnes consommées en 2004, la viande bovine est descendue à 1,42 million en 2024, soit une baisse de 13% sur deux décennies, selon une étude parue en juillet 2025. Cette tendance n'est pas nouvelle, puisqu'une étude plus ancienne (2020) la datait du début des années 80.

Et au-delà de la viande bovine, elle s'applique à toutes les viandes de boucherie (ovine, caprine, équine), hormis le porc dont la consommation est quasi-stable depuis le début des années 2000.

Dans les assiettes des Français, c'est la volaille qui a désormais la cote, en particulier le poulet, dont la consommation a plus que doublé en 20 ans (+124%).

Au total, la consommation de viande

a augmenté en France au cours des 20 dernières années (+7%), mais principalement en raison de la hausse de la population. En effet, la consommation par habitant est, elle, en légère baisse : elle est passée de 87 à 85 kg (-2,3% en 20 ans).

En 2024, un tiers de la viande consommée en France (34%) était de la viande importée. Cette part est en augmentation, puisqu'elle s'élevait à 31% en moyenne sur la période de 2019 à 2023.

Ce taux est tiré vers le haut par la viande de poulet, dont la consommation est issue à 50% de l'importation. C'est deux fois plus que la consommation de viande bovine, dont seulement un quart (26%) vient de l'étranger.

Pour le poulet comme pour les bovins, cette part est en augmentation de 3 points par rapport à la moyenne 2019-2023.

En 2024, le kilogramme de boeuf acheté par les ménages coûtait en moyenne 15,23 euros, contre 8,37 euros pour le poulet. Le kilo de porc s'élevait, quant à lui, à 12,41 euros.